

CONTRAT PLURIANNUEL DE

L'UNIVERSITÉ DE NANTES

2012-2016

Entre,

***Le ministère de l'enseignement
supérieur et de la recherche***

L'université de Nantes

*Après délibération de son conseil
d'administration du 23 mars 2012*

d'une part,

d'autre part,

Il est établi le présent contrat pour les années 2012 à 2016.

Ce contrat fera, avant renouvellement, l'objet d'une évaluation de ses résultats au regard des objectifs poursuivis et des engagements pris.

Fait à Paris, le 28 mars 2012

***Le ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche***

***Le président
de l'université de Nantes***


Laurent WAUQUIEZ


Yves LECOINTE

**CONTRAT PLURIANNUEL DE
L'UNIVERSITÉ DE NANTES
2012 - 2016**

PREAMBULE	2
I. Une recherche partenariale affirmée tournée vers l'excellence.....	3
I. 1 Poursuivre la restructuration pour conforter la cohérence de la recherche en interne et à l'échelle du site	3
➤ Une recherche de qualité à consolider.....	3
➤ Une approche pluridisciplinaire, dans un cadre interrégional, pour une politique d'internationalisation	3
I. 2 Mobiliser ses forces pour accroître la qualité des dispositifs d'appui à la recherche....	4
➤ La gouvernance scientifique à adapter	4
➤ La valorisation à consolider.....	4
II. Une formation plus maîtrisée et rationalisée	4
II. 1 Proposer des filières complètes en relation avec ses partenaires et avec ses réseaux européens et internationaux	5
➤ Une formation cohérente et visible à maîtriser en fonction des partenariats universitaires et du monde socio-économique	5
➤ Une dimension internationale mieux prise en compte	6
➤ La réussite et l'insertion à dynamiser, dans une démarche qualité	6
➤ Des conditions d'accueil et de confort à optimiser.....	7
III. Vers un nouveau système de gouvernance.....	8
III. 1 Affirmer le principe de subsidiarité dans le cadre d'un dialogue de gestion opérationnel.....	8
➤ Des processus de concertation et de responsabilisation à mettre en place.....	8
➤ Un management de la qualité à améliorer, dans une perspective de mise en réseau	8
III. 2 Moderniser et rationaliser l'organisation.....	9
➤ Optimiser la gestion des ressources humaines et la gestion financière pour dégager des marges de manœuvre	9
➤ Une politique immobilière maîtrisée et responsable	9
IV. Une vision en réseaux, à l'échelle des territoires : une stratégie multi-échelle	10
➤ La politique régionale de formation doctorale	10
➤ Le développement des activités transversales du PRES UNAM.....	10
➤ Les perspectives interrégionales de structurations scientifiques.....	10
ANNEXE SUR LES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET FINANCIÈRES.....	11
INDICATEURS ET CIBLES DE PERFORMANCE.....	12
ANNEXES RECHERCHE ET FORMATION.....	37

PREAMBULE

L'université de Nantes, à large spectre disciplinaire avec la santé, est l'un des plus importants établissements du paysage national, avec plus de 33 000 étudiants, à la rentrée de 2010. Située dans une région dynamique et caractérisée par d'excellents taux de bacheliers, elle a su s'imposer dans un contexte marqué par une prédominance d'écoles et d'institutions d'enseignement privé et par une forte attractivité des formations professionnelles courtes.

Sa structure est complexe, avec un grand nombre de composantes et d'implantations dans l'agglomération nantaise, à Saint-Nazaire, à La Roche-sur Yon ainsi que dans trois autres villes de la région, sièges d'antennes de l'IUFM.

La recherche est lisible et structurée autour de trois pôles généraux – **Sciences de la vie et Santé, Sciences et Technologies, Lettres, Langues et Sciences Humaines et Sociales** -. L'université de Nantes possède un potentiel de recherche de grande qualité comme en témoigne le nombre important d'unités de recherche classées A+ et A. Ses domaines d'excellence, en biologie-santé, matériaux, mathématiques, sciences de l'ingénieur, sciences de l'univers, sciences et technologie de l'information et de la communication, histoire, philosophie et sciences du langage lui permettent de mobiliser de nombreux partenariats avec les organismes scientifiques. La synergie avec le Centre Hospitalier Universitaire est exemplaire, ce qui se traduit notamment par l'attribution du label « Institut hospitalo-universitaire (IHU) prometteur ».

La période contractuelle sera mise à profit pour accentuer la professionnalisation des formations, tant en licence qu'en master, ouvrir le champ de la formation continue et multiplier les formations en apprentissage. L'ouverture des formations ne sera pas systématique mais liée à l'analyse raisonnée de la demande et des capacités de l'établissement.

Si ses masters sont beaucoup plus attractifs, l'université veillera néanmoins à élargir ses recrutements à l'international. Dans le domaine de la formation, il est plus que jamais nécessaire, pour l'université de Nantes, d'accélérer les opérations de coordination et de rechercher des plus-values d'interactions avec les établissements du PRES UNAM, sur une logique de « différenciation-complémentarité ».

Depuis son accession à l'autonomie, en 2010, l'université poursuit sa restructuration interne, fondée sur la mutualisation entre ses composantes, et se donne les moyens de consolider un pilotage centralisé à partir d'objectifs pluriannuels partagés. Elle rénovera son mode de fonctionnement, en progressant sur la démarche qualité.

Confiante quant à sa capacité à maîtriser son avenir, compte tenu de ses forces, l'université de Nantes est cependant consciente de la nécessité d'évoluer vers une structuration fédérative des territoires du Grand Ouest, en prolongement de la dynamique du programme « Investissements d'avenir ».

Forte de ce constat, l'université s'oriente résolument dans le sens d'un accroissement d'attractivité sur la scène internationale. Pour une telle stratégie, si le niveau régional avec le PRES « Université Nantes, Angers, Le Mans » (« UNAM ») s'avère pertinent pour des niches d'excellence ou la mise en œuvre d'actions à caractère territorial, il reste insuffisant pour une ambition supérieure. C'est pourquoi, la communauté université nantaise, pour répondre aux appels à projets « Investissements d'avenir », a, en liaison avec les établissements ligériens, véritablement amorcé le renforcement de ses coopérations avec les universités bretonnes pour dégager des axes forts et rassembler un potentiel scientifique conséquent.

L'université de Nantes participera ainsi à la réflexion collective menée sur la redéfinition des formes de coopération associant l'ensemble des partenaires ligériens mais aussi bretons.

Ainsi, aux côtés des universités d'Angers et du Maine, l'université de Nantes s'engagera résolument dans une politique de site renforcée, favorisant le développement d'actions mutualisées régionales. Enfin, elle apportera sa contribution à une structuration scientifique interrégionale en construction, qui associera les forces scientifiques des laboratoires des régions Pays de Loire et Bretagne.

Dans ce contexte de profonde mutation, l'université de Nantes est déterminée à mener :

- une recherche partenariale affirmée tournée vers l'excellence ;
- une formation plus maîtrisée et rationalisée ;
- un nouveau système de gouvernance.

**

*

I. Une recherche partenariale affirmée tournée vers l'excellence

Une recherche de qualité qui, pour se classer dans la compétition scientifique internationale, devra nécessairement poursuivre sa restructuration et travailler sur l'interdisciplinarité, tout en s'articulant systématiquement avec les coordinations de sites, régionales et interrégionales.

I. 1 Poursuivre la restructuration pour conforter la cohérence de la recherche en interne et à l'échelle du site

➤ Une recherche de qualité à consolider

L'université inscrit le développement de sa recherche dans une démarche partenariale amplifiée avec les grands organismes scientifiques, tels que le Centre national de recherche scientifique (CNRS), l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), l'Institut national de la recherche en informatique et en automatique (INRIA), l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) et l'Institut national de recherche agronomique (INRA), et une étroite collaboration avec le Centre hospitalier universitaire de Nantes.

Confirmant cette dynamique partenariale, le travail accompli dans le cadre des « Investissements d'avenir » s'est concrétisé, notamment, avec la labellisation de dix projets de Labex dont deux portés (IGO et IRON), un co-porté (LEBESGUE) et sept en réseau (COMIN Labs, EHNE, GANEX, MER, RFIEA+, STORE-EX, TRANPLANTE), trois Equipex portés ou en réseau (ARRONAXPLUS, ROBOTEX, RESIFCORE), quatre infrastructures nationales en biologie et santé, un démonstrateur préindustriel en biotechnologie (PGT), enfin, l'Institut de recherche technologique « IRT Jules Verne » et l'IHU prometteur (CESTI). L'ensemble de ces projets conduit l'université à intégrer la dimension régionale du PRES UNAM et à élargir ses collaborations et ses complémentarités dans le cadre interrégional, avec le PRES « Université Européenne de Bretagne » (UEB) et plus spécifiquement les universités de Rennes. Ainsi, les deux PRES portent en commun la SATT Ouest Valorisation, dotée de 70 millions d'euros.

Université pluridisciplinaire, les activités de recherche de l'université de Nantes se concentrent en trois domaines scientifiques : « Sciences de la vie et santé », « Sciences et technologies », « Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales ». L'université, enrichie par les résultats positifs de l'évaluation de la restructuration importante effectuée au cours de la précédente période contractuelle, va poursuivre la mise en cohérence de ses forces scientifiques.

L'organisation en sept pôles thématiques, porteuse de l'excellence – 1- Biologie, Santé ; 2- Physico-chimie des matériaux ; 3- STIC et Mathématiques ; 4- Ingénierie ; 5- Planètes, Terre et Environnement ; 6- Normes et Sociétés ; 7- Lettres et Sciences Humaines -, consistera à s'appuyer sur des structures fédératives. C'est le cas de cinq nouvelles fédérations de recherche, créées dans les domaines des sciences de la vie et de la santé, des sciences exactes et des sciences de la société. Leur rayonnement, à l'échelle du PRES UNAM, devra favoriser la mutualisation des compétences et des moyens au sein de projets communs innovants.

Les collaborations étroites avec le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) seront consolidées avec, notamment, la création de nouveaux Départements Hospitalo-Universitaires (DHU), pouvant participer à un maillage plus solide entre les UFR de santé des universités de Nantes et d'Angers.

➤ Une approche pluridisciplinaire, dans un cadre interrégional, pour une politique d'internationalisation

Quatre pôles interdisciplinaires sont mis en place pour faciliter les actions communes et faire émerger, au niveau régional et interrégional, des thématiques de visibilité internationale et qui correspondent à celles des Ecoles doctorales du PRES UNAM.

- Mer et littoral ;
- Qualité de vie, bien-être, lien social, risques et responsabilités, culture et patrimoine ;
- Energies renouvelables, environnement et développement durable ;
- Préservation du patrimoine scientifique et développement de la culture scientifique et technique.

Jouant un rôle essentiel dans l'offre de formation doctorale, l'université de Nantes est support de quatre écoles doctorales adossées à ses principaux pôles d'excellence, sur les huit écoles, toutes de dimension régionale. Elle conforte sa politique doctorale par un partage des objectifs en termes d'attractivité nationale et internationale, de qualité des recrutements, d'encadrement et de durée des thèses, enfin, de suivi et d'insertion professionnelle.

L'université de Nantes soutiendra de manière prioritaire les partenariats institutionnels en Europe et, à l'international dans quelques zones géographiques privilégiées. Elle poursuivra sa participation active à la mise en place de programmes de recherche internationaux et de laboratoires internationaux mixtes ainsi qu'à la mobilité des enseignants-chercheurs, dans le cadre de projets de recherche, de colloques ou de séminaires internationaux.

I. 2 Mobiliser ses forces pour accroître la qualité des dispositifs d'appui à la recherche

➤ La gouvernance scientifique à adapter

Pour accompagner ces nouvelles structurations, l'université de Nantes initiera une nouvelle gouvernance scientifique qui reposera sur la subsidiarité entre le niveau central et les composantes.

Sous l'impulsion du Conseil scientifique, la Division de la recherche et des études doctorales (DRED), structure d'appui dont le personnel et les attributions ont été renforcés, devra se doter d'un système de suivi efficace de la production scientifique des laboratoires par un recensement régulier des publications et des réalisations scientifiques. Elle jouera un rôle central dans la mise en œuvre et le suivi de la politique scientifique, à travers l'élaboration de tableaux de bord et d'indicateurs de suivi. Elle offrira le support professionnel indispensable pour élaborer les dossiers en réponse aux appels d'offre de l'ANR, européens et internationaux.

L'université de Nantes est déterminée à améliorer son pilotage scientifique, dès le début de la période contractuelle. Outre l'attribution d'un fonds d'intervention recherche sur appels d'offres de projets scientifiques d'envergure et d'ambitions européenne et internationale, mais aussi à des projets interdisciplinaires, elle favorisera, pour augmenter sa production scientifique, les congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) ainsi que la reconnaissance de l'excellence de la recherche au niveau individuel par le dispositif de la prime d'excellence scientifique (PES). Enfin, elle fera appel au recrutement extérieur (contrats post-docs et de professeurs invités).

La multiplicité des tutelles des unités mixtes, source d'une complexité de gestion, nécessite une gouvernance plus efficace, en concertation avec les partenaires. L'amélioration des fonctions support à la recherche, l'aide au montage des appels à projets européens de l'ANR sera mise en œuvre.

Indicateur commun 7 : Endorecrutement des enseignants-chercheurs / Bilan et prévision

➤ La valorisation à consolider

L'université de Nantes inscrit aussi son développement en relation avec les acteurs du monde socio-économique. Son implication dans l'IRT Jules Verne ainsi que dans le projet prometteur hospitalier universitaire CESTI, en immuno-transplantation, représente une réelle valeur ajoutée à sa politique soutenue de relations industrielles. Son niveau de participation avec les sept pôles de compétitivité, dont quatre interrégionaux, génère également d'autres collaborations sur le territoire.

Pour maîtriser et développer sa politique de valorisation, l'université dispose d'une cellule de valorisation, guichet unique pour le montage, la négociation et la gestion des projets et d'une société filiale CAPACITES qui, elle, a pour mission de gérer les contrats industriels. Elle compte élargir ce processus de valorisation, dans une démarche de rapprochement avec les petites et moyennes entreprises et de soutien actif de projets de création d'entreprises.

Ces structures s'inscrivent dans le montage de la Société d'accélération de transfert de technologie (SATT) « Ouest Valorisation portée par les deux PRES de Bretagne et des Pays de Loire, coactionnaires avec le CNRS, l'INSERM et l'IRD. Cette SATT, destinée par vocation à mettre fin au morcellement des structures pour améliorer l'efficacité du transfert de technologies et la valeur économique créée, remplacera l'« UNAM Valorisation » émanant du PRES UNAM.

Indicateur commun 5 : Revenus consolidés de la valorisation de la recherche

II. Une formation plus maîtrisée et rationalisée

L'université de Nantes doit impérativement s'atteler à une complète maîtrise de l'offre de formation qui passe, en interne, par une ouverture raisonnée des formations adaptée aux moyens dont elle dispose. A l'externe, une complémentarité sur le territoire nantais, régional et interrégional sera systématiquement recherchée.

II. 1 Proposer des filières complètes en relation avec ses partenaires et avec ses réseaux européens et internationaux

➤ Une formation cohérente et visible à maîtriser en fonction des partenariats universitaires et du monde socio-économique

L'université de Nantes privilégie, chaque fois que cela est possible, des filières de formation inter-établissements, constituant une offre allant de bac+2 au doctorat. Un travail coopératif sur l'harmonisation de l'offre de formation, y compris doctorale, sera poursuivi. Ce travail s'appuie sur un modèle de répartition géographique des formations de master progressivement co-construit, intégrant les points forts de l'ensemble des acteurs des deux PRES. Le souci d'une optimisation des moyens sera pris en compte, sans toutefois sous-estimer l'importance des objectifs de réussite, d'insertion et de continuité territoriale.

L'offre pluridisciplinaire couvre les quatre domaines - Sciences, technologies, santé, Sciences humaines et sociales, Arts, lettres langues, Droit, économie, gestion -. Si l'université attire en première année 70 % de bacheliers du département de Loire Atlantique, elle est attractive en master pour des étudiants hors de la région ligérienne.

Tout en maintenant une offre de formation ouverte à tous, l'université développe les parcours renforcés dès la **licence**, que ce soit en sciences, technologies et santé, en sciences humaines ou en sciences sociales. Ainsi, en sciences, le parcours PEIP préparatoire au concours du réseau Polytech' est réorganisé pour lui donner plus de visibilité et faciliter l'orientation des étudiants. Un autre parcours scientifique renforcé en Sciences, à l'issue du 1^{er} semestre permet à des étudiants motivés d'approfondir rapidement leurs connaissances dans des disciplines choisies. Certaines licences présentent des parcours originaux, comme la licence « Philosophie » qui intègre notamment un parcours musique, riche sur le plan culturel, la licence bi-disciplinaire Droit-LEA ainsi qu'un parcours d'excellence « Advanced biology training » de la licence Biologie-Biochimie.

Le développement des compétences linguistiques et transversales sera amplifié, conformément au nouvel arrêté de licence.

La tendance à la professionnalisation domine l'évolution de l'offre de formation après des efforts centrés sur la recherche. Elle s'illustre surtout par un nombre élevé de licences professionnelles alors que les effectifs des DUT restent stables depuis plusieurs années.

L'offre de **masters**, de qualité, qui présente une bonne adéquation avec le monde économique, prend appui sur des équipes de recherche reconnues et intègre des filières pluridisciplinaires. De nombreuses cohabilitations sont proposées, y compris avec les Facultés Libres de l'Ouest avec lesquelles les règles de coopération seront précisées dès la rentrée universitaire. Les complémentarités et les mutualisations entre les trois universités ligériennes seront recherchées afin de construire une carte régionale harmonisée de l'offre globale.

L'université entend pleinement jouer son rôle pour accompagner les **formations sanitaires et paramédicales** dans leur processus d'« universitarisation » et d'élévation des compétences. La dynamique des filières de santé s'enrichit aussi de passerelles vers des formations de master.

Indicateur commun 3 : Flux d'étudiants entrants en master/Part des nouveaux étudiants entrant dans l'établissement

La formation tout au long de la vie

En ce domaine, l'université s'attachera à stabiliser son organisation dès 2012-2013 pour trouver des modes de fonctionnement collaboratifs et efficaces qui clarifieront les rôles respectifs du pôle central et des composantes.

Une offre riche sera développée sous forme de modules capitalisables, pour répondre aussi bien aux besoins des entreprises qu'à ceux des particuliers. Les dispositifs de validation des acquis et de l'expérience (VAE) mériteront d'être renforcés. Le pôle en charge de la VAE, outre ses missions d'information, de conseil et d'accompagnement, s'efforcera d'impliquer davantage les enseignants-chercheurs en leur qualité d'experts des disciplines, dès le début de la procédure et dans une logique de construction de parcours individuel. Enfin, la VAE partielle devra être favorisée.

L'université poursuivra ses efforts sur le développement des **formations en alternance**, par la mise en œuvre de contrats de professionnalisation et de contrats d'apprentissage, dans le cadre du Centre de formation d'apprentis (CFA) inter-universités des Pays de la Loire.

Indicateur spécifique 11: Activités de formation continue

En matière de formation des maîtres

Les trois universités des Pays de la Loire réaffirment l'importance majeure qu'elles donnent à la formation des enseignants et leur volonté de définir pour cela un projet politique commun pour le contrat quinquennal 2012-2016. S'agissant de la formation des futurs enseignants, les universités de Nantes, Angers et Le Mans partagent les principes suivants :

- les formations sont universitaires et professionnelles,
- l'alternance est le dispositif central des formations,
- la formation professionnelle doit recouvrir la formation tout au long de la vie.

En conséquence, les trois universités organiseront à l'échelle académique, la formation initiale et continue des enseignants en coopération avec le Rectorat de Nantes. Une telle organisation s'appuiera nécessairement sur une carte concertée des formations des enseignants des premier et second degrés : maillage nécessaire du territoire pour le premier, optimisation indispensable de l'offre pour le second.

Cette organisation conduira à définir un contrat d'objectifs et de moyens partagés entre les trois universités.

L'élaboration et la mise en œuvre de ce projet sera conduit, au cours de l'année universitaire 2012-2013, en étroite concertation avec l'IUFM et l'ensemble des acteurs concernés par la formation des enseignants.

➤ Une dimension internationale mieux prise en compte

Une plus forte mobilité et des partenariats

L'intégration de la mobilité internationale des étudiants dans la structure pédagogique des programmes de formation, demeure un objectif fort de l'université qui sera attentive à l'amélioration de la mobilité entrante, en veillant notamment à créer des outils de communication plus adaptés.

A l'appui d'une politique d'internationalisation de ses formations en se centrant volontairement plus particulièrement sur les niveaux M et D, l'université recherche également le soutien à la francophonie, entendue comme diffusion et participation au rayonnement du français et de la culture française (incluant la culture scientifique et technologique).

Au niveau master, une expérience de formation universitaire internationale d'au moins un semestre (unités d'enseignement et/ou stage), dans le cadre de programmes concertés avec les universités partenaires, sera conduite.

L'Université continuera à encourager la délivrance de diplômes conjoints avec des universités étrangères partenaires, ciblées à l'échelle européenne et internationale, et à soutenir les projets de diplômes internationaux (un master sera dit international s'il comporte 50% de cours en langue étrangère au minimum et/ou 50% d'une promotion d'étudiants étrangers au minimum). La certification en langue sera associée à la délivrance du master.

Enfin, elle s'engage à favoriser les conditions environnées d'accompagnement à la mobilité étudiante. C'est ainsi que l'université, avec ses partenaires (Région, Communauté Urbaine de Nantes et CROUS), aidera les étudiants les moins aisés et mettra en œuvre des dispositifs adaptés d'accompagnement linguistiques et culturels.

Indicateur spécifique 12 : Politique internationale

➤ La réussite et l'insertion à dynamiser, dans une démarche qualité

Attentive à la réussite de ses étudiants, l'université a instauré un dispositif d'accompagnement renforcé, le « Carnet de route universitaire et professionnel », depuis la construction du parcours de formation jusqu'à l'insertion. Première étape de ce parcours, l'orientation des élèves dès le lycée doit être pérennisée et renforcée.

Les dispositifs de soutien, de renforcement de l'encadrement pédagogique et de méthodologie du travail seront poursuivis, dans le cadre du Plan réussite en licence. La réflexion, sur la première année, se mène au niveau du domaine de formation pour prévoir des passerelles entre les différentes mentions. Les dispositifs de réorientation sont formellement prévus. Des passerelles entre les formations d'IUT et les formations généralistes sont d'ores et déjà organisées ainsi qu'un passage aisé entre les formations L1/L2 et les licences professionnelles. C'est ainsi que les trois IUT sont pleinement associés à la réflexion sur les parcours de licence.

Dans le cadre de sa démarche qualité, l'université complètera son dispositif de suivi des cohortes depuis leur origine jusqu'au devenir professionnel, sans oublier le devenir des sortants non diplômés.

Un Service universitaire de pédagogie (SUP) sera mis en place dès 2012. Ses axes d'intervention prioritaire concernent :

- l'approche « compétence » dans les formations. Si l'université a massivement généralisé la rédaction de fiches « RNCP » (Répertoire national des certifications professionnelles) et développé de telles approches par secteurs en prenant appui sur les ressources du SUIO, l'arrêté licence du 1^{er} août 2011 impose cette démarche pour l'ensemble des licences. La visibilité externe des formations et l'insertion des étudiants exigent désormais la généralisation de ces approches ;
- la coordination de l'évaluation des enseignements dans le cadre d'une démarche qualité respectant les particularités des divers cursus et favorisant l'implication de la communauté enseignante et étudiante ;
- le développement et l'accompagnement des innovations pédagogiques, notamment via l'environnement numérique du travail et le « eLearning ». C'est dans cet esprit que l'un des projets, non sélectionné, des trois universités ligériennes « Nouveaux publics et nouvelles pédagogies pour les masters » - NP2M - de l'appel d'offres IDEFI avait été conçu alors que deux autres projets pédagogiques innovants d'excellence, « AVOSTTI » (accompagnement des vocations scientifiques et techniques vers le titre d'ingénieur) et M-AN-IMAL (une santé-une médecine : de l'animal à l'homme) ont été retenus par le jury.

Indicateur commun 4 : Evaluation des enseignements

Indicateur commun 1 : Taux de passage de L1 en L2

Indicateur commun 2 : Taux de réussite en licence en trois ans

➤ Des conditions d'accueil et de confort à optimiser

Une vie étudiante et des campus de qualité

L'évaluation a reconnu la qualité des campus de l'université, avec une offre culturelle et sportive riche et un accueil adapté pour publics spécifiques : guichet unique pour les étudiants étrangers, aménagements et services pour les étudiants sportifs de haut niveau, service d'accueil efficace coordonnant différentes prestations pour les étudiants handicapés. L'université reconnaît la nécessité de dynamiser davantage la participation des étudiants aux décisions de la vie de l'établissement.

Le Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) devient centre de soin pour les étudiants qui peuvent donc consulter des médecins et des psychologues.

Une bibliothèque universitaire au service de tous

Après les efforts consentis pour la constitution des collections et la montée en puissance du service, l'Université doit rationaliser la carte documentaire qui s'est dessinée au fil des dernières années : suppression de certaines bibliothèques associées, redéfinition de leur rôle pour d'autres, données précises sur les acquisitions documentaires réalisées par les composantes hors Service commun documentaire (SCD).

La poursuite de cet effort de rationalisation est l'objectif prioritaire du contrat à venir ; sur les bases de ce travail indispensable, le service commun de la documentation pourra pleinement assurer ses missions fondamentales, à savoir :

- l'amélioration de l'accueil. L'ouverture de la nouvelle BU Santé en septembre 2011, qui s'est accompagnée de la mise en place d'horaires étendus à 104h30 hebdomadaires de début septembre à fin mai, doit servir de levier à une politique centrée sur l'utilisateur. Les regroupements de collections dispersées au sein de bibliothèques, inspirés des « learning centers », en permettant d'harmoniser les conditions d'accès et les services, favorisent une telle politique.
- l'accompagnement de la pédagogie, tant par la mise à disposition d'espaces et de matériels que par la poursuite des actions de formation à la méthodologie documentaire pour les primo-arrivants. L'indexation des ressources pédagogiques sera également poursuivie.
- l'accompagnement de la recherche, par un rééquilibrage de la part dédiée à l'acquisition de ressources de niveau recherche dans certains domaines et par le développement d'une offre de formation plus systématique à destination des doctorants.

Enfin, l'Université de Nantes, via son SCD, participe au développement des missions documentaires du PRES « UNAM ». Un état des lieux établi sur les richesses des structures documentaires des

membres fondateurs et associés sert de base à une réflexion de politique coordonnée et de mutualisation des ressources documentaires numériques.

Indicateur commun 6 : Variation des horaires d'ouverture du SCD ou du SICD

Indicateur spécifique 13 : Pilotage de la politique documentaire

III. Vers un nouveau système de gouvernance

En raison de sa taille, sa pluridisciplinarité, son éclatement géographique et la diversité de ses composantes, l'université de Nantes a mis en place, au fil des années, un système de gouvernance, associant aux processus de décision, une large concertation. Depuis l'accès aux responsabilités et compétences élargies (RCE) au 1^{er} janvier 2010, l'université doit faire évoluer son modèle de gouvernance et revoir son organisation par le regroupement de composantes, dans les deux années du début de contrat.

L'université sera, par conséquent, appelée à effectuer des redéploiements d'emplois afin de se donner les moyens nécessaires pour accompagner sa stratégie de recherche et de formation.

III. 1 Affirmer le principe de subsidiarité dans le cadre d'un dialogue de gestion opérationnel

➤ Des processus de concertation et de responsabilisation à mettre en place

L'université souhaite accroître l'efficacité du fonctionnement de l'ensemble de ses conseils car le Conseil d'administration, qui se saisit des enjeux majeurs, doit pouvoir s'appuyer pleinement sur le Conseil Scientifique et le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CS et CEVU). Le Conseil universitaire des relations internationales, organe propre à l'université, permet une meilleure coordination des relations internationales. Enfin, le rôle de la commission permanente du conseil d'administration est d'ores et déjà renforcé.

Sur un plan opérationnel, ce choix de la cohérence et de la cohésion repose sur un dialogue de gestion approfondi et renouvelé, entre composantes et présidence. Les contrats d'objectifs et de moyens (COM), annuels en constituent l'outil privilégié. Ils sont d'ores et déjà mis en œuvre avec l'IEMN-IAE et bien sûr avec les trois IUT, conformément aux recommandations ministérielles, dans le cadre du renforcement du dialogue de gestion IUT/Universités. Ces COM, qui doivent être signés entre l'université, représentée par son président, et les IUT, représentés par leur directeur et le président de leur conseil de gestion qui peut, le cas échéant déléguer sa signature au directeur, feront apparaître les moyens inscrits dans les budgets propres intégrés des IUT. Ils s'attacheront à :

- tenir compte des propositions des composantes dans le cadre de la stratégie de l'établissement et décliner celle-ci dans l'ensemble des composantes ;
- appréhender la globalité des moyens affectés à chaque composante, en regard d'objectifs conjointement définis ;
- favoriser et soutenir le dialogue de gestion avec la composante, en associant objectifs, ressources et performance attendue et mesurée à l'aide d'indicateurs pertinents ;
- évoluer enfin vers des contrats d'objectifs pluriannuels pour définir une stratégie cohérente de moyen terme.

➤ Un management de la qualité à améliorer, dans une perspective de mise en réseau

La cellule d'aide au pilotage, en appui à l'équipe dirigeante, permet de mieux structurer le processus de soutien au pilotage. Ses missions, qui devront aboutir avant l'échéance contractuelle, consisteront à :

- élaborer des tableaux de bord, permettant une vision pluriannuelle ;
- assurer la synthèse des processus de contrôle interne, comptable et financier (CICF), en lien étroit, avec les services financier et comptable ;
- mettre en œuvre le calcul des coûts complets, sur la base de l'outil SIFAC ;
- le suivi des dispositifs d'auto-évaluation et d'assurance qualité

Indicateur commun 8 : Qualification du dispositif d'autoévaluation mis en œuvre par l'établissement

Pour appuyer efficacement la démarche qualité, le **Numérique** sera renforcé et doté d'un schéma directeur déclinant trois objectifs prioritaires :

- un système d'information efficient ;
- un accompagnement des acteurs de l'université dans l'usage des TICE ;

- le Numérique comme vecteur d'attractivité de l'université.

Les nombreuses activités communes entre les établissements de la région imposent de développer des outils de travail collaboratifs, à l'échelle du PRES UNAM et la démarche prioritaire portera sur la mise en cohérence des pratiques et sur l'interopérabilité des processus mis en place, au niveau régional pour l'envisager sans doute au niveau interrégional.

Indicateur spécifique 14 : Pilotage du système d'information et des services numériques aux usagers

III. 2 Moderniser et rationaliser l'organisation

➤ Optimiser la gestion des ressources humaines et la gestion financière pour dégager des marges de manœuvre

↳ A l'appui d'un schéma directeur pluriannuel des emplois fondé sur la mise en adéquation de ressources et de besoins, l'université s'engage à maîtriser le pilotage de la masse salariale ainsi que la mise en cohérence d'une politique indemnitaire raisonnée, dès l'année 2012.

A cet effet, une cartographie de l'emploi et des compétences de l'ensemble des personnels, prenant en compte les effets de la pyramide des âges, aboutira à une analyse précise de la qualification des tâches dans les modalités de recrutement, dans l'ouverture des postes et dans la gestion. Sa politique de recrutement ouverte sur l'extérieur sera poursuivie.

L'université entend améliorer l'amplitude de l'offre de formation des personnels et l'élaboration du plan de formation, s'appuiera sur une gestion des compétences et sur l'analyse du bilan annuel de formation.

↳ Dans l'objectif d'adapter la gestion financière et comptable aux nouvelles compétences, l'université devra progresser pour asseoir son budget sur une stratégie et fiabiliser son exécution par des procédures.

Même si sa situation financière s'améliore, ses efforts de maîtrise des dépenses de la masse salariale devront être poursuivis. Elle s'engage aussi à mettre en place une politique plus dynamique de progression de ses ressources propres.

La présentation du budget sera corrigée par une mise en perspective pluriannuelle de la situation financière et patrimoniale.

L'amélioration des processus d'exécution budgétaire passera par une cartographie des risques et par la qualité comptable qui doit être partagée pour sécuriser la chaîne des opérations. En raison d'une fiabilité parfois insuffisante sur des comptes, l'université devra avancer rapidement en matière de formalisation des procédures, pour la fin de l'année 2012.

Indicateur spécifique 15 : Pilotage budgétaire et financier

Indicateur spécifique 16 : Ressources de fonctionnement hors subventions pour charges de service public

➤ Une politique immobilière maîtrisée et responsable

Les principaux enjeux de l'université seront la rénovation et la mise aux normes des bâtiments ainsi que la gestion et l'adaptation d'une surface en extension découlant de l'intégration de l'IUFM et de la livraison des opérations issues du CPER et du Campus Prometteur. Il lui faudra donc sensibiliser l'ensemble de la communauté universitaire à ces problématiques et mettre en œuvre une politique de rationalisation des surfaces et d'optimisation des coûts, dans une perspective de valorisation de son patrimoine, dans le respect des objectifs de l'agenda 21.

Ses objectifs opérationnels consisteront donc à :

- maîtriser les coûts : optimisation, mutualisation et amélioration des performances énergétiques ;
- achever les trois projets structurants de l'université : déménagement de l'IUT de Nantes vers Carquefou, construction des surfaces d'enseignement nécessaires à l'ensemble santé et regroupement des surfaces d'enseignement et de recherche sur Saint-Nazaire-Heinlex
- regrouper les services centraux,
- s'inscrire dans une démarche environnement durable et qualité énergétique.

Indicateur commun 9 : Taux d'occupation des locaux

Indicateur commun 10 : Qualité du pilotage en matière de gestion immobilière

IV. Une vision en réseaux, à l'échelle des territoires : une stratégie multi-échelle

Les établissements ligériens mettront à profit les habitudes de travail en commun (Ecoles doctorales communes, cohabilitations et UMR partagées) pour animer les partenariats existants et développer de nouvelles coopérations. Le travail sur les mutualisations des forces en présence passe par la convergence des bonnes pratiques dans le cadre d'une démarche pragmatique et nécessairement progressive.

➤ La politique régionale de formation doctorale

La formation doctorale de l'université de Nantes s'inscrit dans un dispositif de formation pluridisciplinaire inter-établissements, mis en place lors du contrat précédent en région Pays de Loire. Animé et soutenu aujourd'hui par le PRES UNAM, le dispositif comprend 9 Ecoles Doctorales (Université Nantes, Angers, Le Mans) et le Collège doctoral (CD).

L'université continuera de s'impliquer dans ce cadre de mutualisations au service d'un fonctionnement collectif (règles communes de gouvernance et de fonctionnement, promotion de l'interdisciplinarité, forums recherche-entreprises, doctorales,...).

Permettant une avancée supplémentaire, l'université de Nantes, aux côtés des deux autres universités du PRES UNAM, engagera une réflexion sur une stratégie régionale et partagée pouvant conduire à terme à la mise en place d'un doctorat commun.

➤ Le développement des activités transversales du PRES UNAM

L'université de Nantes s'impliquera également dans la mise en œuvre des autres missions transverses initiées et conduites par le PRES favorisant les coopérations, telles que :

- des projets communs dans l'espace européen, en relais des cellules Europe des établissements ;
- la promotion de la valorisation et du transfert des activités de recherche ;
- la coordination des politiques documentaires.

➤ Les perspectives interrégionales de structurations scientifiques

L'université de Nantes exprime sa volonté de partager une vision stratégique avec ses partenaires et de s'insérer dans un dialogue inter régional.

S'inscrivant dans la dynamique des coopérations générées par les différents appels à projets du programme des investissements d'avenir et de la SATT Ouest-Valorisation, une démarche interrégionale s'esquisse, visant à regrouper, soutenir et consolider les initiatives innovantes appartenant à quatre thématiques majeures - Santé (Labex IGO et IRON) / STIC (Labex LEBESGUE) / Mer (Labex MER) / Matériaux (Labex STOREX-EX) – qui pourront s'étendre aux Sciences humaines et sociales et à l'Agro - environnement.

De nouvelles structurations pourront voir le jour (fédérations) associant les laboratoires de recherche concernés et appartenant aux territoires ligériens et bretons (Grand Ouest), auxquelles l'université de Nantes apportera des contributions spécifiques valorisant ses propres domaines d'excellence.

Au-delà du projet grand Ouest, le Réseau des universités de l'Ouest Atlantique (RUOA), lieu d'échange d'informations, de coordination des politiques scientifiques, pédagogiques des établissements restera une instance de coopération de projets communs.

**

*

L'Etat partage les orientations définies par le présent contrat et apporte son soutien à leur mise en œuvre dans les conditions fixées en annexe.

Ce contrat s'accompagne d'indicateurs de performance sur lesquels s'appuiera l'évaluation prévue à l'issue de la période contractuelle.

**ANNEXE SUR LES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET FINANCIÈRES
DU CONTRAT PLURIANNUEL, EN APPLICATION DE LA LOI DU 10 AOÛT 2007
RELATIVE AUX LIBERTÉS ET RESPONSABILITÉS DES UNIVERSITÉS**

Université de Nantes

- L'établissement recevra chaque année une dotation en crédits qui comprend :
 - une part qui sera calibrée chaque année en application du modèle d'allocation des moyens, en fonction d'indicateurs d'activités et de performance. Le montant annuel sera précisé dans la notification de crédits ;
 - une part qui correspondra aux rémunérations des personnels prises en charge sur le budget de l'Etat. Le montant annuel sera précisé dans la notification de crédits ;
 - une part, répartie dans le cadre des discussions contractuelles, dont le montant, pour chacune des années du contrat, sera précisé dans la notification de crédits. Ce montant est de :

	2012	2013	2014	2015	2016	Total
Dotation contractuelle négociée en €	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000

- une part qui sera réservée à des actions spécifiques, réparties selon des procédures ad hoc chaque année. Leur montant annuel sera mentionné dans la notification de crédits.

La notification annuelle et ses éventuelles modifications préciseront la fraction de la dotation affectée à la masse salariale, celle affectée au fonctionnement et celle affectée à l'investissement.

- Le plafond des emplois financés par l'Etat, grâce à la fraction de la dotation versée et affectée à la masse salariale, sera précisé chaque année dans la notification de crédits et ses éventuelles modifications.
- L'établissement s'est fixé des objectifs, en matière d'endorecrutement des professeurs et des maîtres de conférences, conformément à l'article L 952-1-1 du code de l'éducation : cf. indicateur N° IC-7.
- Les modalités de la participation de l'établissement au PRES « Université Nantes Angers Le Mans » ont été fixées par décret n°2008-1561 du 31 décembre 2008
- L'établissement s'engage à mettre en place, pendant la durée du contrat, une comptabilité analytique conformément à l'article 46 du décret financier N° 2008-618 du 27 juin 2008 (version consolidée au 30/12/2010), relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies.

CONTRAT 2012-2016	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
UNIVERSITE DE NANTES	

INDICATEURS ET CIBLES DE PERFORMANCE

CONTRAT 2012-2016	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
UNIVERSITE DE NANTES	

I – INDICATEURS COMMUNS ET CIBLES DE PERFORMANCE

FORMATION

1 – Taux de passage de L1 en L2	P 14
2 – Taux de réussite en licence en trois ans	P 16
3 – Flux d'étudiants entrants en master : part des nouveaux étudiants entrant dans l'établissement.....	P 18
4 – Evaluation des enseignements	P 20

RECHERCHE

5 – Revenus consolidés de la valorisation de la recherche	P 21
---	------

DOCUMENTATION

6 – Variation des horaires d'ouverture du SCD ou du SICD	P 23
--	------

PILOTAGE

7 – Endorecrutement des enseignants-chercheurs : bilan et prévision	P 24
8 – Qualification du dispositif d'autoévaluation mis en œuvre par l'établissement	P 25
9 – Taux d'occupation des locaux	P 26
10 – Qualité du pilotage en matière de gestion immobilière	P 28

II – INDICATEURS SPECIFIQUES

FORMATION

S11 – Activités de formation continue.....	P 29
S12 – Politique internationale.....	P 30

DOCUMENTATION

S13 – Pilotage de la politique documentaire.....	P 31
--	------

PILOTAGE

S14 – Pilotage du système d'information et des services numériques aux usagers.....	P 32
S15 - Pilotage budgétaire et financier	P 35
S16 – Ressources de fonctionnement hors subventions pour charges de service public	P 36

CONTRAT 2012-2016	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
UNIVERSITE DE NANTES	

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION

1	TAUX DE PASSAGE DE L1 EN L2	DGESIP Pôle
---	-----------------------------	-------------

Action	Formation initiale et continue de niveau licence
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation (objectif 2, programme 150)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Années universitaires 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011, futures années 2015-2016 Disponible en mai de l'année n+1
Champ de la mesure	Etudiants bacheliers de l'année universitaire n-1/n (enseignement public universités et assimilés - France entière) inscrits pour la première fois en L1 et inscrits l'année suivante (n/n+1) en 2 ^{ème} année de Licence, ou dans une formation équivalente de 2 ^{ème} année. Les inscriptions en L1 concernent les étudiants inscrits en 1 ^{ère} année de licence LMD, mais excluent les autres filières (PACES, IUT, préparation Ingénieurs, etc.). Source : Données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE) — Universités et assimilés. Les expressions n-1 / n et n/ n+1 désignent des années universitaires. Par exemple, si n est l'année 2008, 2007-2008 est l'année universitaire n-1/n et 2008-2009 l'année universitaire n/n+1

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Inscriptions principales
Source :	MESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	Suivi de cohorte entre deux années consécutives à une première inscription en licence (cursus LMD) 1 ^{ère} année en n-1/n Calcul du taux de redoublement - nombre de nouveaux bacheliers inscrits en L1 l'année universitaire n-1/n, inscrits de nouveau en L1 l'année n/n+1, rapporté au nombre total de nouveaux bacheliers inscrits en L1 l'année universitaire n-1/n Calcul du taux de passage: - nombre de nouveaux bacheliers inscrits en L1 l'année universitaire n-1/n, accédant à la 2 ^{ème} année de licence (L2) ou à une formation équivalente l'année n/n+1, rapporté au nombre total de nouveaux bacheliers inscrits en L1 l'année universitaire n-1/n Calcul du taux de changements d'orientation : - nombre de nouveaux bacheliers inscrits en L1 l'année universitaire n-1/n, inscrits en n/n+1 dans un diplôme différent de la licence et dans un niveau indiquant un changement de parcours au sein de l'université, rapporté au nombre total de nouveaux bacheliers inscrits en L1 l'année universitaire n-1/n. Il s'ensuit que dans cet indicateur, un changement de filière au cours d'une même année universitaire n'est pas considéré comme un changement d'orientation. Calcul du taux de sorties de l'université : - nombre de nouveaux bacheliers inscrits en L1 l'année universitaire n-1/n, non inscrits à l'université en n/n+1, rapporté au nombre total de nouveaux bacheliers inscrits en L1 l'année universitaire n-1/n Précisions importantes : - un étudiant inscrit en BTS après une L1 est considéré comme sorti de l'université - un étudiant inscrit en 1 ^{ère} année d'IUT après une L1 est considéré comme changeant d'orientation un étudiant inscrit en 2 ^{ème} année d'IUT après une L1 est considéré comme accédant en L2 ou formation équivalente

Précisions :

Lecture : pour l'année n = 2008, 43,2% des nouveaux bacheliers inscrits en L1 en 2007-2008 pris en compte dans le calcul de cet indicateur (148 269 étudiants) accèdent en L2 ou équivalent et 23,6% de cette même population redoublent en L1 en 2008-2009.

L'écart par rapport à 100% correspond aux étudiants qui ont quitté l'université et qui se sont réorientés vers d'autres filières au sein de l'université.

Les admissions en cours de cursus ne sont pas prises en compte.

Un étudiant inscrit en L1 dans une université X passant en L2 dans une autre université Y est pris en compte dans le taux de passage de l'université X.

Un étudiant inscrit en L1 dans une université X redoublant en L1 dans une autre université Y est pris en compte dans le taux de redoublement de l'université X.

Une seule inscription principale par étudiant est prise en compte dans les effectifs. Quand les étudiants ont pris une inscription dans des universités différentes, une seule est conservée.

CONTRAT 2012-2016	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
UNIVERSITE DE NANTES	

1	TAUX DE PASSAGE DE L1 EN L2 (suite)	DGESIP Pôle			
		n = 2008*	n = 2009	n = 2010	Cible 2015-2016
	<i>Effectifs de nouveaux bacheliers inscrits en L1 en n-1</i>	3 477	3 290	3 549	
	<i>Part de redoublements à l'UN ou dans une autre université</i>	23,5	25,7	24,4	
	<i>Part de changements d'orientation</i>	3	2,7	2,2	
	<i>Part des inscrits en L1 en n-1 non présents en université à la rentrée n quelque soit l'université</i>	27,6	26,8	26,6	
	Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante	45,9	44,8	46,8	52

A noter : la fixation d'une cible n'est obligatoire que pour la « part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante » ; cependant, des cibles peuvent être décidées d'un commun accord pour les autres items du tableau, soit à titre informatif, soit comme indicateurs spécifiques.

Données toutes universités		n = 2008*	n = 2009	n = 2010
Total des universités	<i>Effectifs de nouveaux bacheliers inscrits en L1 *</i>	148 269	141 471	149 537
	<i>Part de redoublements</i>	23,6 %	25,1%	26,3%
	<i>Part de changements d'orientation</i>	3,5 %	3,1%	2,9%
	<i>Part des inscrits en L1 en n-1 non présents en université à la rentrée n)</i>	29,7 %	27,4%	28,6%
	Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante	43,2 %	44,3%	42,3%

Pour mémoire : la cible 2013 inscrite au PAP 2012 est de 52%

Leviers d'action :

Information en amont dans les lycées, en particulier sur les profils pour réussir et les taux de réussite par séries de baccalauréat.

Dispositifs d'accompagnement et passerelles dans le cadre du Plan réussite licence

Commentaires de l'université :

L'U.Nantes a favorisé les initiatives des équipes pédagogiques dans le cadre du Plan réussite licence. Les taux obtenus sont nettement au-dessus de la moyenne nationale, avec une proportion d'étudiants boursiers supérieure à la moyenne nationale en Arts lettres langues, SHS, Droit, Sciences et techniques. Cependant dans un certain nombre de licences (ex Histoire) les ressources humaines sont insuffisantes pour encadrer dans de bonnes conditions les flux entrant en L1 : les marges de progression sont très limitées.

L'amélioration des bons résultats déjà obtenus suppose que le recrutement de bacheliers généraux soit largement prédominant. Un certain nombre de freins culturels peuvent exister lorsque les connaissances et compétences exigées des bacheliers entrants ne correspondent pas à leurs acquis scolaires (discipline non enseignée au lycée par exemple) ou que le cursus de licence est organisé au regard des normes des masters.

CONTRAT 2012-2016	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
UNIVERSITE DE NANTES	

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION

2	TAUX DE REUSSITE EN LICENCE EN TROIS ANS	DGESIP Pôle
---	--	-------------

Action	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2007 diplômée en 2010
Champ de la mesure	Etablissements d'enseignement supérieur

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Etudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits administrativement pour la première fois en première année de premier cycle ou de cursus licence à la rentrée universitaire 2007. Sont exclus du champ, les inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles en première année. Cf. « mode de calcul »
Source :	MESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	<p>Le taux de réussite constaté en licence en 3 ans est calculé à partir de la cohorte d'étudiants, bacheliers et non bacheliers, inscrits pour la 1^{ère} fois en 1^{ère} année de 1^{er} cycle ou de cursus licence à la rentrée 2007.</p> <p>Méthodes appliquées à partir de la cohorte pour la détermination des taux de réussite en licence (générale et professionnelle) à partir de la cohorte :</p> <p>- Méthode 1 : la méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en 1^{ère} année ; les étudiants qui ont changé tous les ans d'établissement ne sont pas comptabilisés dans le calcul</p> <p>- Méthode 2 : la méthode 2 tient uniquement compte des résultats en 3^{ème} année (L3), rapportant le nombre de diplômés à celui des inscrits en troisième année</p> <p>- Méthode 3 : la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, ont effectué la totalité de leur cursus de licence (L1 à L3) en son sein ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année</p>
Service responsable de l'indicateur	SIES

	périodes	Méthode 1	Méthode 2	Méthode 3	Ecart taux observé - taux attendu (M3)
Taux de réussite constaté en % (établissement)	Diplômés 2009 (cohorte 2006) pour mémoire	32	89	46,9	0,2
	Diplômés 2010 (cohorte 2007)	29,9	89,1	45,4	-0,4
	Cible 2016 (méthode 3 uniquement)	52			

Leviers d'action :

Commentaires de l'université : La réussite en 4 ans permet d'intégrer les étudiants qui se réorientent ou qui redoublent une fois mais réussissent leur diplôme.

Le document *Indicateurs de l'enseignement supérieur* montre que l'U. Nantes a des taux de réussite (méthode 2 et méthode 3) supérieurs à la moyenne des universités ; la valeur ajoutée sur la seule L3 (méthode 2) est significative (3.4points), montrant que le profil sociologique des étudiants effectivement recrutés n'explique pas à lui seul les taux de réussite. L'amélioration du taux de diplomation passe essentiellement par l'amélioration de la réussite en L1 : rappel : la série du bac est ici fondamentale.

Réussite en 4 ans à l'UN

Génération	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008
Base effectifs en L1	2 247	2 271	2 160	1 917
Admis en 4 ans et moins	1 749	1 799	1 726	1 527
Admis en 3 ans	1 336	1 370	1 335	1 149
Taux en 4 ans et moins	77,84%	79,22%	79,91%	79,66%
Taux en 3 ans	59,46%	60,33%	61,81%	59,94%

Base effectifs en L1 = Primo-entrants en L1, Inscrit en N+1 à l'UN et Inscrit en N+2 en L2 ou L3

Admis en 4 ans et moins = Effectifs de la base en L1 ayant obtenu la Licence Générale en N+3 ou N+4 à l'UN

Admis en 3 ans = Effectifs de la base en L1 ayant obtenu leur Licence Générale en N+3

CONTRAT 2012-2016	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
UNIVERSITE DE NANTES	

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION

2	TAUX DE REUSSITE EN LICENCE EN TROIS ANS (SUITE)	DGESIP Pôle
----------	---	--------------------

Précisions apportées par le SIES (mars 2011)

Le taux de réussite en licence en trois ans a été calculé à partir de la cohorte d'étudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de cursus licence à la rentrée universitaire N-3. Les inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles en première année ont été retirés de la cohorte, afin de ne pas introduire de biais dans le calcul de la réussite. Ces étudiants ont été suivis pendant trois années consécutives afin d'observer leurs résultats au diplôme à la session N (année N-1, N). L'indicateur inclut tous les diplômes de licence, générale ou professionnelle.

La cohorte porte sur des inscriptions administratives recensées dans le système d'information SISE. On ne sait donc pas si les étudiants concernés ont réellement suivi les études dans lesquelles ils étaient inscrits et s'ils se sont présentés aux examens. Ceci contribue à une diminution du taux de réussite en trois ans.

Le parcours de ces étudiants au cours des trois années de leur cursus est très diversifié : seule la moitié d'entre eux poursuivent leur formation dans le même établissement, quelle que soit leur situation (passage dans l'année supérieure, redoublement, réorientation). Les autres étudiants poursuivent dans un autre établissement universitaire, quittent l'université pour se réorienter vers d'autres filières de l'enseignement supérieur ou abandonnent leurs études dans l'enseignement supérieur. Notre système d'information ne permet pas de distinguer les deux derniers cas.

Compte tenu de cette diversité de parcours, la réussite en trois ans à la licence par établissement est difficile à appréhender : en particulier, à quel établissement faut-il attribuer la réussite des étudiants inscrits dans une université et qui seront diplômés trois ans plus tard dans une autre ?

Trois manières complémentaires qui abordent la réussite par établissement sous différents angles sont donc proposées.

1 – Réussite calculée en prenant en compte l'établissement d'inscription en 1ère année (méthode 1).

La réussite des étudiants est attribuée à l'université dans laquelle ils se sont inscrits initialement, quel que soit leur parcours ultérieur. Les étudiants qui ont changé tous les ans d'établissement ne sont pas pris en compte dans le calcul.

Le choix de cet indicateur s'explique par le fait que la première année de L1 est très importante pour la poursuite des étudiants.

2 – Réussite en troisième année (L3) (méthode 2).

Pour cet indicateur, on ne considère que la troisième année. Il correspond au rapport entre le nombre de diplômés et celui des inscrits en troisième année (L3).

Le taux obtenu apporte des informations sur la réussite obtenue par les étudiants dans l'établissement où ils ont terminé leur scolarité, quel que soit leur parcours durant les deux premières années de leur scolarité.

3 - Réussite des étudiants qui ont effectué leur parcours dans la même université (méthode 3).

Cet indicateur ne prend en compte que les étudiants qui ont effectué tout leur cursus de licence au sein du même établissement ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année. Elle donne donc des informations sur les chances de réussite des étudiants dont un seul établissement a assuré la formation durant tout leur parcours. Ceux qui quittent l'université après la deuxième année sont considérés comme des étudiants que l'établissement n'a pas pu conduire jusqu'au diplôme de licence.

Pour chacune de ces trois façons d'appréhender la réussite, un taux simulé par établissement a été calculé. Le taux simulé est le taux que l'on observerait pour un établissement si la réussite des différentes catégories d'étudiants entrant en licence était identique à celle obtenue au niveau national pour les mêmes catégories d'étudiants, définies par les critères suivants :

- sexe
- origine socioprofessionnelle des étudiants
- la série du baccalauréat (littéraire, économique, scientifique, technologique STT, autre bachelier technologique, professionnel, dispensé du baccalauréat)
- l'âge d'obtention du baccalauréat (« à l'heure ou en avance » (18 ans ou avant), « en retard d'un an » (19 ans), « en retard de plus d'un an » (après 19 ans) ;
- ancienneté d'obtention du baccalauréat
- le groupe disciplinaire d'inscription en L1 (Droit -sciences économiques- AES, Lettres- sciences humaines- langues, sciences- STAPS).

Une régression logistique permet de mesurer, toutes choses égales par ailleurs, l'impact de ces critères sur la réussite à la licence. La définition d'un profil d'étudiant de référence permet d'estimer, dans le modèle, l'influence respective de chacune des caractéristiques décrites ci-dessus. L'étudiant de référence est un homme, dont les parents exercent une profession intermédiaire, titulaire d'un baccalauréat économique obtenu avec un an de retard, inscrit en L1 dès l'obtention de celui-ci dans le groupe disciplinaire droit sciences économiques.

Par rapport à cet étudiant de référence, le classement par ordre d'importance des critères qui influent le plus sur les chances de succès place en premier la série du baccalauréat et l'âge d'obtention de celui-ci, dont l'effet est deux fois plus important que celui des autres variables.

Le calcul du taux simulé permet de prendre en compte les effets de structure liés à la population étudiante de l'établissement concerné. Ils correspondent donc à la notion « toutes choses égales par ailleurs » bien que se limitant à ces six critères.

Cependant, même avec le taux simulé tel qu'il est défini, on ne saurait rendre compte complètement des différences entre établissements en ce qui concerne la réussite à la licence.

L'écart entre le taux de réussite simulé et le taux de réussite réel a également été calculé (c'est la valeur ajoutée). La valeur ajoutée permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale une fois pris en compte les effets de structure. La prise en compte simultanée du taux réel et de son correspondant simulé permet une analyse plus objective des résultats à la licence par établissement.

CONTRAT 2012-2016	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
UNIVERSITE DE NANTES	

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION

3	FLUX D'ETUDIANTS ENTRANT EN MASTER / PART DES NOUVEAUX ETUDIANTS ENTRANTS DANS L'ETABLISSEMENT	DGESIP Pôle
---	---	-------------

Action	Formation initiale et continue de niveau master
Objectif	Répondre aux besoins de qualifications supérieures

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Années universitaires 2009-2010, 2010-2011 et 2015-2016
Champ de la mesure	Inscrits et diplômés de cursus M –Champ SISE universités

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Etablissement d'origine des entrants en M1 et M2 - Effectifs d'inscrits en M1 et M2 (inscriptions principales)
Source	MESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Etudiant (SISE)
Mode de calcul	<p>Etablissement d'origine des entrants en M1 : Pour chaque année considérée : nombre d'étudiants inscrits en M1 (redoublants exclus) absents de l'établissement l'année précédente / nombre total des étudiants inscrits dans l'établissement en M1, (redoublants exclus) x 100</p> <p>En M1 sont pris en compte les inscrits en : maîtrise, master LMD, master IUP.</p> <p>Etablissement d'origine des entrants en M2 : Pour chaque année considérée : nombre d'étudiants inscrits en M2 (redoublants exclus) absents de l'établissement l'année précédente / nombre total des étudiants inscrits dans l'établissement en M2, (redoublants exclus) x 100</p> <p>En M2 sont pris en compte les inscrits en : master LMD, DEA, DESS.</p> <p><i>A noter : les agrégats M1 et M2 ont été homogénéisés en 2009, ce qui peut expliquer d'éventuels écarts avec les données calculées antérieurement.</i></p>

	Année	Effectif de l'année	Etudiants non présents en n-1	Taux
Part des étudiants non-présents en n-1 dans l'établissement parmi les nouveaux inscrits en M1	2009 - 2010	2 754	1 036	37,6
	2010 - 2011	2 721	1 083	39,8
	Cible 2016			40
Toutes universités	2009 - 2010	117 004	47 345	40,5
	2010 - 2011	124 311	53 326	42,9
Part des étudiants non-présents en n-1 dans l'établissement parmi les nouveaux inscrits en M2	2009 - 2010	2 237	921	41,2
	2010 - 2011	2 853	1 113	39
	Cible 2016			30
Toutes universités	2009 - 2010	105 125	42 980	40,9
	2010 - 2011	128 680	50 888	39,5

Leviers d'action :

- Contrats d'objectifs et de moyens avec les composantes
- Résultats
- Contrats pédagogiques

Commentaires de l'université : L'objectif est de structurer de vrais masters sur 2 ans : la cible porte donc sur le M1 pour favoriser des cursus complets et cohérents sur 4 semestres, en organisant des dispositifs permettant de sécuriser le passage M1-M2 (contrats pédagogiques par exemple).

CONTRAT 2012-2016	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
UNIVERSITE DE NANTES	

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION

4	EVALUATION DES ENSEIGNEMENTS	DGESIP Pôle
----------	-------------------------------------	--------------------

Action	Formation initiale et continue de niveau licence et master
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Années universitaires 2010-2011 ; cible 2015-2016
Champ de la mesure	Enseignements dispensés en L en M et dans les autres diplômes (hors licences professionnelles)

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	% de mentions de L et de M dont les enseignements font l'objet d'une évaluation de la part des étudiants
Source :	établissement
Mode de calcul	$(\text{nombre de mentions de L évaluées} / \text{nombre total des mentions}) \times 100$ $(\text{nombre de mentions de M évaluées} / \text{nombre total des mentions}) \times 100$

		Données de l'université	2010-2011	Cible 2016
Niveau L Hors LP	Nombre de mentions de L dans l'établissement		28	
	Effectifs d'étudiants inscrits en L		13 129	
	Part des mentions de L faisant l'objet d'une évaluation		25%	100 %
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de L évaluée		7 334	
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>		20%	> 50 %
Niveau M Hors ingénieurs, IEP	Nombre de mentions de M dans l'établissement		37	
	Effectifs d'étudiants inscrits en M		6 585	
	Part des mentions de M faisant l'objet d'une évaluation		92% (1)	100 %
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de M évaluée		2 949	(Formations M2 PRO)
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>		8%	> 50 %
Autres diplômes DUT, LP, Ingénieurs, autres : voir tableau commentaires	Nombre de diplômes concernés : 17 DUT, 41 LP, 7 dipl. ingénieur		65	
	Effectifs d'étudiants inscrits		4 851	
	Part des diplômes faisant l'objet d'une évaluation		85%	100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation Autres diplômes évaluée		4 123	
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>		50%	60%

(1) L'Université de Nantes évalue les parcours des étudiants inscrits dans des formations à finalité professionnelle affichée comme telle ; ces formations sont inscrites dans 92% des mentions mais ne concernent que 45 % des effectifs inscrits en M.

CONTRAT 2012-2016	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
UNIVERSITE DE NANTES	

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION

4	EVALUATION DES ENSEIGNEMENTS (SUITE)	DGESIP Pôle
---	---	-------------

Leviers d'action :

Mise en place d'un SUP dont l'organisation des dispositifs d'évaluation sera l'une des missions, en coopération étroite avec les acteurs concernés.
Contrats d'objectifs et de moyens avec les composantes

Commentaires de l'université :

Depuis plus de 10 ans, l'Université de Nantes développe des dispositifs centralisés d'évaluation des formations particulièrement pour les cursus professionnels des masters. Le résultat, en termes de taux de réponse, reste insuffisant. Les pratiques des enseignants et enseignants chercheurs, des équipes pédagogiques privilégient en parallèle des évaluations qui restent internes, sans rendu compte à la composante ou au CEVU.

L'Université a décidé de passer très rapidement à des évaluations des enseignements, déconcentrées, au plus proche des acteurs mais harmonisées et coordonnées au niveau de l'établissement. L'arrêté licence du 1^{er} août 2011 comme les évaluations de l'AERES confortent ces choix. La diffusion des résultats devra obéir à un principe de subsidiarité, selon les besoins des équipes pédagogiques, des composantes, du CEVU et du pilotage de l'établissement.

Autres diplômes non intégrés dans le tableau ci-dessus :

Catégories autres diplômes	Nombre de Diplômes	Effectifs
Santé Formation Initiale	9	3 906
DAEU	2	566
Santé spécialisation et Formation continue	68	1 043
DU, DIU	74	1 557
Capacité Droit	1	35
Préparation Agrégation	8	48
HDR et Doctorats	81	1 317
Divers	23	1 505
Total	266	11 534

Précisions pour la licence

L'article 19 de l'arrêté licence du 1^{er} août 2011 fixe les motifs et les conditions générales de l'évaluation des enseignements :

« Au sein des établissements, des dispositifs d'évaluation sont mis en place pour chaque formation ou pour un groupe de formations, notamment à travers la constitution de conseils de perfectionnement réunissant des représentants des enseignants, des étudiants et du monde socioprofessionnel.

Une évaluation des formations et des enseignements est également organisée au moyen d'enquêtes régulières auprès des étudiants. Ces dispositifs favorisent le dialogue entre les équipes de formation, les étudiants et les employeurs potentiels. Ils éclairent les objectifs de chaque formation, contribuent à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et permettent d'en améliorer la qualité.

Cette évaluation est organisée dans le respect des dispositions des statuts des personnels concernés. Les résultats des évaluations font l'objet d'un débat au sein du conseil de la composante concernée et du conseil des études et de la vie universitaire. »

CONTRAT 2012-2016	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
UNIVERSITE DE NANTES	

INDICATEUR COMMUN DE PERFORMANCE DE LA RECHERCHE

5	REVENUS CONSOLIDES DE LA VALORISATION DE LA RECHERCHE	DGESIP Pôle
---	---	-------------

Action	6 à 12
Objectif	Contribuer à l'amélioration de la compétitivité nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche (PAP)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	K€
Date de la mesure	31/12/N
Champ de la mesure	Etablissements d'enseignement supérieur et structures externes chargées de la valorisation de leurs activités recherche

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	<p>Etablissement : établissement d'enseignement supérieur ayant qualité d'opérateur et participant à l'exécution du programme 150 dans le cadre d'une contractualisation avec le MESR.</p> <p>Structure externe : structure (établissement public, association, dispositif mutualisé ou filiale) chargée par l'établissement public, agissant seul ou avec d'autres établissements (dans le cadre d'un groupement ad hoc, d'un PRES, etc.), de gérer tout ou partie des activités de valorisation.</p> <p>Organisme : EPST partenaires des établissements au sein des unités mixtes et gérant potentiellement une part des ressources de valorisation</p> <p>Données financières au 31/12/N de chaque année considérée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - recettes générées par les contrats de recherche (hors financement public sur projet - FPP) - recettes générées par les prestations de service (études et prestations recherche hors contrats) - recettes générées par les revenus de la propriété intellectuelle
Source :	Comptes financiers des établissements d'enseignement supérieurs Bilans financiers annuels des structures externes et des organismes
Mode de calcul	Montants déclarés par catégories de ressources citées plus haut issus du compte financier de l'établissement, augmenté des ressources globales des structures externes concernées et des ressources éventuellement gérées par les organismes pour le compte d'unités mixtes de l'établissement. Les ressources des structures externes mutualisées ne sont pas ventilées par établissement faute de pouvoir déterminer a priori la bonne clé de répartition. Cependant, les établissements sont invités à commenter les résultats et le cas échéant à expliciter leur niveau de participation au dispositif mutualisé y compris si la valorisation est gérée au niveau du PRES.
Responsable de l'indicateur	DGRI – DGESIP – Pôle de contractualisation
Date de disponibilité de l'indicateur	Mars de chaque année N pour N-1

CONTRAT 2012-2016	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
UNIVERSITE DE NANTES	

INDICATEUR COMMUN DE PERFORMANCE DE LA RECHERCHE

5	REVENUS CONSOLIDES DE LA VALORISATION DE LA RECHERCHE (Suite)	DGESIP Pôle
----------	--	--------------------

	Ressources en K€			
	Contrats hors FPP	Prestations	Redevances PI	Total
1- Périmètre établissement	567	107	57	731
2- Périmètre structure(s) externe(s) propre(s) à l'établissement	751	396		1 147
3- Périmètre structure(s) externe(s) mutualisées				
4- Périmètre «organismes»				
Total 2011				1 878
Cible 2016				2 000
Evolution en %				+ 6,50 %

Leviers d'action

Commentaires de l'université :

Les projets bilatéraux entreprises/Université de Nantes ont subi une baisse significative au bénéfice des projets collaboratifs sur financements publics (ANR, FUI ...)

La cible 2016 de 2M€ est très optimiste et ce d'autant qu'il est particulièrement difficile de prévoir ce qui sera du ressort des nouvelles entités juridiques SATT Ouest valorisation, IHU prometteur CESTI et IRT Jules Verne.

Ce constat est d'autant plus vrai que ces entités couvrent les secteurs les plus compétitifs actuels de l'Université de Nantes

Précisions – Remarques importantes :

Les financements publics sur projet (FPP), par exemple en provenance de l'ANR, du FUI, de l'UE (PCRDT), ou des collectivités territoriales sont exclus du périmètre de l'indicateur.

Cet indicateur financier ne rend compte que partiellement de la mission de valorisation de la recherche confiée aux établissements et de la dynamique en place. Un tableau de bord de suivi des résultats construit conformément à la volonté de la CPU, devra permettre de faire évoluer cet indicateur de même que la diffusion des analyses conduites sur la base de l'enquête Curie. En outre les universités sont invitées à compléter cet indicateur d'éventuels commentaires ou compléments d'information.

CONTRAT 2012-2016	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
UNIVERSITE DE NANTES	

INDICATEUR COMMUN DE PERFORMANCE DE LA DOCUMENTATION

6	VARIATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DU SCD OU DU SICD	DGESIP Pôle
---	--	-------------

Action	Bibliothèques et documentation
Objectif	Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche par l'augmentation des horaires d'ouverture

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage
Date et source de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	Sont prises en compte dans le calcul de la cible les bibliothèques universitaires et les bibliothèques intégrées du SCD ou du SICD, et répondant également aux deux critères suivants : - ouvertes au moins 45 heures par semaine ; - dotées de plus de 100 places assises. Les bibliothèques non intégrées au SCD ou au SICD sont exclues du champ de la mesure.

Elaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Pourcentage d'augmentation globale de l'ouverture hebdomadaire dans l'ensemble des bibliothèques universitaires et intégrées répondant aux critères définis dans la rubrique « Champ de la mesure », entre l'année 2010 et l'année d'échéance du présent contrat. La moyenne est calculée sur la base des horaires en vigueur durant la plus grande partie de l'année pour chaque bibliothèque prise en compte dans le calcul. Les extensions ou réductions ponctuelles ne doivent donc pas être prises en compte dans ce calcul ; elles peuvent en revanche être signalées dans la partie « Commentaires » comme élément d'appréciation complémentaire.
Mode de calcul	Vd (valeur de départ) est l'ouverture hebdomadaire moyenne des bibliothèques pour l'année 2010, en nombre d'heures. Va (valeur d'arrivée) est l'ouverture hebdomadaire moyenne des bibliothèques pour l'année de l'échéance du contrat, en nombre d'heures. La cible correspond à la marge de progression réalisée, exprimée en pourcentage, et calculée de la manière suivante : $T = (Va - Vd) / Vd \times 100$

Compte tenu de sa situation propre et des orientations stratégiques définies pour le contrat, l'Université se donne les objectifs suivants :

Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées en 2010 (Vd)	54,28
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées à l'échéance du contrat (Va)	61
Variation (Va-Vd)	6,72
Cible 2016 (%)	+ 11%

Leviers d'action : à partir de septembre, mise en place des horaires Noctambu en BU Santé. Dans le cadre du Plan « Renouveau des Bibliothèques », l'UN bénéficie annuellement d'une enveloppe spécifique destinée à l'extension des horaires d'ouverture.

Commentaires de l'université : Priorisation des horaires élargis dans la BU Santé, réalisation récente, en centre-ville. 104H30 par semaine pendant 9 mois, soit une ouverture jusqu'à 23h30, y compris le week-end, pour l'ensemble des étudiants

Modalités d'interprétation de l'indicateur

L'indicateur est destiné à mesurer l'effort accompli par l'établissement pour améliorer l'accessibilité des ressources documentaires à son public. Le « Plan Renouveau des Bibliothèques » lancé en 2010 par le MESR a souligné l'importance de l'extension des horaires dans la réalisation de cet objectif. Pour autant, l'histoire et les spécificités propres à chaque établissement peuvent impliquer des stratégies différenciées en la matière, telles que :

- privilégier une amélioration des services offerts par la bibliothèque à une augmentation des horaires (dans le cas, par exemple, d'une bibliothèque déjà très ouverte)
- maintenir le niveau d'ouverture hebdomadaire mais augmenter le nombre de jours d'ouverture dans l'année (périodes de vacances, notamment)
- concentrer les efforts sur un ou deux sites stratégiques en proposant une extension significative des horaires, ou au contraire, chercher à harmoniser les horaires des différentes sections du SCD.

Le contrat peut également être marqué par des regroupements de bibliothèques ou des fermetures temporaires de sites, voire des constructions de nouvelles bibliothèques, constituant autant d'éléments susceptibles de faire varier la politique poursuivie en matière d'horaires d'ouverture.

L'établissement est donc invité à donner en commentaires toutes les précisions ou compléments d'information qui lui paraîtraient utiles à une juste interprétation de la cible, notamment en ce qui concerne les bibliothèques restant à intégrer.

CONTRAT 2012-2016	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
UNIVERSITE DE NANTES	

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

7	ENDORECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS / BILAN ET PREVISION	DGESIP Pôle
---	---	-------------

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser la gestion des établissements de l'enseignement supérieur et l'évolution du patrimoine immobilier

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques d'enseignants-chercheurs titulaires et stagiaires
Date de la mesure	Recrutements avec affectation au cours de l'année civile considérée
Champ de la mesure	Toutes disciplines du CNU hors médecine et odontologie

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	Pour les MCF, le recrutement interne correspond d'abord aux personnes ayant soutenu leur doctorat ou le titre jugé équivalent dans l'établissement mais ne comprend pas, dans le cas d'une mutation, le MCF titulaire exerçant précédemment dans l'établissement. Pour les PR, le recrutement interne recense seulement les personnes qui occupaient précédemment, en qualité de titulaire, un emploi de MCF dans l'établissement (les PR en première affectation après concours d'agrégation ne sont pas comptabilisés).
Mode de calcul	Le numérateur dénombre les recrutements internes. Le dénominateur comprend tous types de concours d'enseignants-chercheurs titulaires.

Recrutement interne d'enseignants-chercheurs ou endorecrutement		2008	2009	2010	Données cumulées 2008, 2009, 2010	Cible 2016
		Maîtres de conférences	Effectifs	10/42		
	%	23%	20%	25%	23%	25%
Professeurs des universités	Effectifs	16/23	12/18	16/31	44/72	
	%	69%	66%	51%	61%	50%

Leviers d'action :

- Rôle des membres extérieurs de comités de sélection.
- Rédaction des fiches postes plus attractives, plus complètes. Profils plus larges, mieux ciblés en fonction d'un vivier potentiel.
- Développement de la qualité de la recherche (évaluation AERES des laboratoires de recherche renforce l'attractivité).
- Publication des profils de poste dès le mois de décembre sur le site de l'établissement corrélée à une diffusion des fiches de postes sur des réseaux spécialisés nationaux et internationaux.
- Politique de relations internationales renforcée (recrutement d'invités).
- Renforcement des formations régionales.

Commentaires de l'université :

Certains de ces leviers d'action sont déjà mis en œuvre et se révèlent efficaces puisque l'on constate, en 2011, avec les critères indiqués ci-dessus que le recrutement endogène est de 30 % pour les MCF et de 37 % pour les PR. Cependant, autant le critère retenu pour déterminer le caractère endogène du recrutement des PR nous semble cohérent autant celui retenu pour les MCF nous paraît discutable. En effet, considérer qu'un MCF ayant soutenu sa thèse à l'université de Nantes il y a plus de dix ans comme un recrutement interne nous paraît excessif. Il nous semblerait plus judicieux d'adopter un critère proche de celui des PR à savoir : est considéré comme du recrutement interne, tout recrutement d'un personnel ayant exercé dans l'établissement sous quelque statut que ce soit l'année précédant son recrutement comme MCF. L'application de ce critère ramènerait alors le % du recrutement endogène des MCF en 2011 à 20%.

CONTRAT 2012-2016	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
UNIVERSITE DE NANTES	

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

8	QUALIFICATION DU DISPOSITIF D'AUTOEVALUATION MIS EN ŒUVRE PAR L'ETABLISSEMENT	DGESIP Pôle
---	---	-------------

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser la gestion des établissements de l'enseignement supérieur et l'évolution du patrimoine immobilier

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Qualification en 4 niveaux, de 0 à 3, du dispositif mis en œuvre par l'établissement pour l'autoévaluation de sa performance
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Etablissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	La situation de l'établissement relève des cotations suivantes : Cote 0 : il n'y a pas d'action ou de projet significatif contribuant à ce but Cote 1 : un plan d'action a été défini et mis en œuvre Cote 2 : la définition d'un plan d'action, sa mise en œuvre, le suivi et l'adaptation de sa réalisation s'intègrent dans un cycle permanent (processus d'amélioration continue) Cote 3 : le dispositif d'assurance qualité est validé par une instance externe reconnue. La qualification du dispositif d'auto-évaluation est réalisée pour les trois secteurs suivants : Politique de formation, Politique scientifique, Management de l'établissement au service de ses missions
Mode de calcul	

Cotation	Politique de formation		Politique scientifique		Management de l'établissement au service de ses missions	
	2011	Cible 2016	2011	Cible 2016	2011	Cible 2016
0						
1						
2	X	X	X	X	X	X
3						

Précisions :

Les cotations de 0 à 3 sont inspirées du "Common Assessment Framework" pour l'évaluation des moyens mis en œuvre par les organismes dans le cadre du développement de l'auto-évaluation dans les fonctions publiques européennes. L'interprétation est réalisée lors du dialogue contractuel quadriennal entre chaque établissement et le ministère.

Leviers d'action :

Une communication constante sur les démarches de l'Etablissement en matière de management pour la qualité afin de fédérer l'ensemble des parties prenantes.

Coupler le développement du contrôle de gestion et plus globalement de l'aide au pilotage au management pour la qualité afin de mesurer le parcours accompli par l'Etablissement.

Commentaires de l'université :

Politique de formation : Le caractère pluridisciplinaire de l'UN nécessite des modes de management pour la qualité propres aux pratiques et aux secteurs disciplinaires de chaque composante. Durant la dernière décennie, le nombre de composantes bénéficiant d'une validation par des instances externes reconnues a connu un développement constant. (Qualicert, AFAQ-AFNOR)

Politique Scientifique : L'Etablissement privilégie une dynamique de réseau pour développer un référentiel qualité propre à la valorisation des activités de recherche à l'échelle du Grand Ouest.

Management de l'Etablissement au service de ses missions :

La diffusion de la culture pour la qualité à l'échelle de l'Etablissement se traduit par une communication sur les mesures en faveur de cette démarche. Parallèlement, les fonctions supports (ressources humaines, finance comptabilité, contrôle de gestion) s'inscrivent dans une démarche qualité formalisée par des procédures.

CONTRAT 2012-2016	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
UNIVERSITE DE NANTES	

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

9	TAUX D'OCCUPATION DES LOCAUX	DGESIP Pôle
----------	-------------------------------------	--------------------

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier

Description de l'indicateur

Unité de mesure	
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Etablissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	
Mode de calcul	<p>Le taux d'occupation des locaux de l'établissement est établi en deux étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (amphithéâtres et salles banalisées) en fonction de la formule présentée plus bas ; - détermination du taux d'occupation de l'établissement à partir de la moyenne pondérée des taux d'occupation de chaque type de salles par leurs surfaces respectives. <p>Le calcul du taux d'occupation pour un type de salles correspond au rapport entre l'occupation « réelle » et le quota horaire de référence (occupation théorique) où l'occupation « réelle » est le rapport de nombre d'heures d'utilisation annuelle d'un type de salles avec le nombre de salles. Il se résume par la formule suivante :</p> $T = \frac{(U/S)}{H}$ <p>T : taux d'occupation d'un type de salles U : nombre d'heures d'utilisation d'un type de salles, S : nombre de ce même type de salles H : quota horaire de référence (1 120 h) (35 h/semaineX32 semaines)</p> <p><i>A titre d'exemple :</i> <i>Un établissement disposant de 66 salles banalisées (5 100 m²) qu'il utilise 58 195 h par an, présente un taux d'occupation de : $\frac{(58\ 195\ h / 66\ salles)}{1\ 120\ h}$ soit 79 % pour les salles banalisées</i></p> <p><i>Ce même établissement présente un taux d'occupation de ses amphithéâtres (3 000 m²) de 62 % pour ses amphithéâtres ;</i></p> <p><i>Son taux d'occupation est de : $\frac{(62\ \% \times 3\ 000\ m^2) + (79\ \% \times 5\ 100\ m^2)}{8\ 100\ m^2} = 73\ \%$.</i></p>

Précisions :

Responsable de l'indicateur et fournisseur des données : DGESIP pôle B2

Cet indicateur est construit en référence à l'indicateur du programme 150 n° 6.4 « Taux d'occupation des locaux ».

Ce taux est estimé à 69,9% en réalisation 2009 (PAP 2012) à partir des données recueillies par enquête auprès des établissements.

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

9	TAUX D'OCCUPATION DES LOCAUX (Suite)	DGESIP Pôle
---	---	--------------------

Occupation des locaux	Situation actuelle (2011)				Taux d'occupation attendu en 2016 en %
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Total surfaces SHON	Taux d'occupation réel	
Amphithéâtres	71 624	81	23 576	78,95	80
Salles banalisées	523 991	869	72 269	53,84	56,2
Total				56,86	70 %

Leviers d'action :

- Eviter de construire de nouveaux amphithéâtres dans les constructions à venir afin de mieux rentabiliser les existants sur le même site
- Augmenter la modularité des salles afin de mieux s'approcher du besoin et par là-même, optimiser leur taux d'occupation

Commentaires de l'université :

L'Université de Nantes préconisait un taux d'occupation attendu en 2016 de 62 %. Cette valeur a été présentée et expliquée lors de la visite du Ministère (DGESIP) du 25 janvier 2012. Elle prend notamment en compte le fait que le patrimoine immobilier de l'Université est dispersé sur plusieurs sites (Nantes, qui comporte plusieurs campus, mais aussi La Roche-sur-Yon et St-Nazaire).

Il est demandé à l'Université d'augmenter ce taux et elle le porte donc à 70 %, ce qui correspond à la moyenne nationale. Elle tient toutefois à préciser que le taux actuel de 56,86 % a été établi sincèrement. Parvenir à la moyenne nationale, qui est calculée à partir des déclarations faites par les différentes Universités, constitue pour elle un objectif très ambitieux qu'il lui sera certainement difficile d'atteindre.

Un effort particulier, notamment en termes de mutualisation, sera fait sur les espaces occupés par les sites de l'IUFM.

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

10	QUALITE DU PILOTAGE EN MATIERE DE GESTION IMMOBILIERE	DGESIP Pôle
-----------	--	--------------------

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Indice de satisfaction défini entre 0 et 3
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Ensemble des dispositifs au sein de l'établissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	<p>0 = l'établissement ne dispose d'aucun outil de gestion immobilière et fait preuve d'une connaissance insatisfaisante de son patrimoine immobilier, tant en terme quantitatif (ex. difficulté à renseigner l'enquête surfaces pour l'ensemble de ses implantations) que qualitatif (difficulté à qualifier l'état du bâti de l'ensemble de ses bâtiments).</p> <p>1 = l'établissement dispose d'au moins un outil opérationnel de gestion immobilière (schéma directeur ou logiciel de gestion) et fait preuve d'une bonne connaissance de son patrimoine immobilier, tant en terme quantitatif (ex. enquête surfaces correctement renseignée) que qualitatif (ex. état du bâti suffisamment précis et cohérent avec l'enquête surfaces).</p> <p>2 = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels de gestion immobilière (schéma directeur et logiciel de gestion) et fait preuve d'une bonne connaissance de son patrimoine immobilier, tant en terme quantitatif que qualitatif.</p> <p>3 = l'établissement assure un pilotage cohérent et structuré de sa politique immobilière en articulant l'intervention de ses services avec l'utilisation de ses outils de gestion immobilière.</p>
Mode de renseignement de l'indicateur	Cocher les cases correspondant à la situation de l'établissement

Indice de satisfaction	Qualité du pilotage de la politique immobilière	
	Situation actuelle	Cible en 2016
0		
1		
2	x	
3		X

Leviers d'action :

Commentaires de l'université :

La cible est plus précisément fixée à 2,5. En effet, en 2016 l'Université de Nantes aura réalisé son schéma directeur et sera dotée d'un logiciel de gestion (ce qui correspond à l'indicateur 2, qui ne correspond donc pas encore tout à fait à la situation actuelle). Elle sera alors en mesure de commencer à assurer un pilotage cohérent et structuré de sa politique immobilière (ce qui correspond à l'indicateur 3).

CONTRAT 2012-2016	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
UNIVERSITE DE NANTES	

INDICATEURS SPECIFIQUES DE PERFORMANCE DE LA FORMATION

S-11	ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE	DGESIP PÔLE
------	---------------------------------	-------------

Action	Formation continue
Objectifs	- Faire de l'enseignement supérieur un outil performant de formation tout au long de la vie (objectif 3 – P150), - Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements (objectif 6, action 2 « accroître les ressources propres ».

Description des indicateurs

Unité de mesure	1 – heures-stagiaires (les heures-stagiaires sont le cumul des heures suivies par chaque personne en formation) ; 2.- nombre de stagiaires : nombre de stagiaires ayant achevé leur formation au cours de l'année de référence 3 – nombre de certifications (diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle) 4 – millier Euros
Date de la mesure	Année civile précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Prestations de formation continue, diplômante ou non, assurées par l'établissement. L'apprentissage, qui relève de la formation initiale, est exclu du champ.

Mode de renseignement de l'indicateur	Données fournies par l'établissement
---------------------------------------	--------------------------------------

	S : Situation actuelle (indiquer l'année de référence : 2010)	C : Cible 2016	Taux de croissance attendu (C-S)/S*100, en %
1- Volume d'heures stagiaires	936 844		
2- Nombre de stagiaires	9 318	10 248	10 %
2- Nombre de certifications délivrées	4 702	5 172	10 %
<i>dont certifications par la Validation des Acquis et de l'Expérience *</i>	36	60	66 %
4- Recettes de la formation continue	4,38 M € en 2010	5,98M€ en 2011	7 M€ 17% (/2011)

Précisions : cette fiche peut être adaptée en fonction des orientations retenues dans le contrat. Il n'est pas obligatoire de déterminer une cible chiffrée pour tous les items proposés (colonne « C ») : seuls ceux qui correspondent aux priorités de l'établissement doivent faire l'objet d'une cible. En revanche, pour une meilleure compréhension de la situation de l'établissement, il est demandé de compléter tous les items de la colonne « S ». Une **certification** est un diplôme, un titre ou un certificat inscrit au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) accréditant qu'une personne est capable d'appliquer ses connaissances, ses habilités, attitudes et comportements nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle donnée.

Commentaires de l'université :

L'hypothèse retenue de développement du nombre de stagiaires est cohérente avec la volonté de l'établissement de développer des formations courtes intra et inter entreprises et la modularisation.

* tenant compte du développement de la VAE partielle.

CONTRAT 2012-2016	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
UNIVERSITE DE NANTES	

INDICATEURS SPECIFIQUES DE PERFORMANCE DE LA FORMATION

S-12	POLITIQUE INTERNATIONALE	DGESIP PÔLE
------	--------------------------	-------------

Action	Poursuivre l'internationalisation des formations
Objectifs	

Description des indicateurs

Unité de mesure	Pourcentage
Date de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	1. Nombre de doubles diplômes, diplômes internationaux ou formation à distance à l'international / nombre de diplômes de niveau M de l'Université. 2. Recensement de toutes les inscriptions en doctorat pour une année universitaire pour lesquelles existe un accord de cotutelle avec co-encadrement de la thèse/ nombre total d'inscriptions en thèse.
Mode de renseignement de l'indicateur	Données fournies par l'établissement

	Situation actuelle (année de référence 2010-2011)	Cible 2016
Nombre de double diplômes, diplômes internationaux ou formations à distance à l'international	24,63 %	32 %
Nombre de thèses en cotutelle internationale et en codirection étrangère	13 %	15 %

Leviers d'action :

- Un levier communication auprès d'un public d'étudiants étrangers : Les master internationaux seront valorisés dans le cadre d'outils de communication (en cours d'élaboration) au niveau du PRES qui renforcera la visibilité des formations "internationales" sur les salons de recrutement à l'étranger.
- Un levier financier et politique pour le soutien au développement de formations internationales auprès des enseignants-chercheurs (conseil et ingénierie déjà en place depuis 3 ans) et soutien aux mobilités des enseignants, via des appels d'offre du Conseil Universitaire des Relations Internationales de l'Université, et co-financement Région Pays de la Loire pour le développement de double diplôme (mis en place en 2011).
- un levier politique s'inscrivant dans la politique de développement de filières européennes (Licence et Master) en partenariat avec nos universités européennes (4 Masters en cours d'élaboration et ouverture à l'horizon 2014).

Commentaires de l'université :

- Pour accroître le nombre de cotutelles et faciliter les démarches des doctorants et encadrants, il s'agit de mettre en place des "accords cadre" de cotutelles avec quelques universités partenaires identifiées. Sont déjà en cours de préparation pour 2012, un accord cadre avec l'Université de Guangzhou en Chine et Polytech, avec University of Alberta (Canada) en LSHS et Sciences et Techniques, avec l'Université Laval (Canada) en LSHS.
- Pour accroître le nombre de codirections de thèses, les écoles doctorales en LSHS travaillent à l'établissement de partenariats avec deux nouveaux pôles doctoraux AUF (en cours de montage) sur la zone Asie du Sud Est (Vietnam, Cambodge, Laos) et Afrique francophone (Ghana et Mali).

CONTRAT 2012-2016	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
UNIVERSITE DE NANTES	

INDICATEURS SPECIFIQUES DE PERFORMANCE DE LA DOCUMENTATION

S-13	PILOTAGE DE LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE	DGESIP PÔLE
------	---------------------------------------	-------------

Action	Bibliothèques et documentation
Objectif	Optimiser l'accès aux ressources documentaires

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage
Date de la mesure	31/12/N
Champ de la mesure	Etablissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	L'indicateur doit permettre de mesurer le degré d'aboutissement des actions entreprises relevant de la mise en cohérence du réseau documentaire de l'établissement
Source	Etablissement
Mode de calcul	Dépenses documentaires SCD / Total des dépenses documentaires x 100 ETP documentation rattachés au SCD / Total des ETP documentation x 100 Collections signalées au SUDOC / Total des collections de l'établissement x 100
Précisions	Source : SCD

	2011	Cible 2016
Part des dépenses documentaires réalisées par le SCD / total des dépenses documentaires de l'établissement	83,15 %	100 %
Part des moyens du domaine documentation rattachés au SCD / total des moyens humains du domaine documentation de l'établissement	72 %	100 %
Part des collections de l'établissement signalées au SUDOC	93,3 %	95,2 %

Commentaires de l'université :

La rationalisation de la carte documentaire inclut le pilotage de l'ensemble des bibliothèques par le SCD.
En ce qui concerne la part des collections signalées au Sudoc, est prévue l'intégration au catalogue des collections de deux Centres de ressources documentaires de l'IUFM : Nantes et La Roche-sur-Yon.

CONTRAT 2012-2016	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
UNIVERSITE DE NANTES	

INDICATEURS SPECIFIQUES DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

S-14	PILOTAGE DU SYSTEME D'INFORMATION ET DES SERVICES NUMERIQUES AUX USAGERS	DGESIP PÔLE
------	---	--------------------

Action	Pilotage du système d'information et des services numériques
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements d'enseignement supérieur (objectif 6, P150)

Description des indicateurs

Unité de mesure	<p>Cote chiffrée de 0 à 5</p> <p>0. Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés.</p> <p>1. Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels.</p> <p>2. Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficaces.</p> <p>3. Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficaces.</p> <p>4. Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation.</p> <p>5. Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficacité, actions de mutualisation et ouverture au niveau territorial, national, international.</p>
Date de la mesure	<p>Situation actuelle : année précédant la première année du contrat</p> <p>Cible : dernière année du contrat</p>
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Les cotes chiffrées constituent, pour chacun des cinq thèmes stratégiques, la synthèse d'un certain nombre d'indicateurs opérationnels dont la liste figure en commentaire.

Thèmes	Situation actuelle (2011)	Cible 2016
1- Gouvernance du système d'information et politique numérique	3	5
2- Couverture fonctionnelle et usages des services numériques	4	5
3- Numérique au service de la formation des étudiants	3	4
4- Politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation et à la diffusion de la culture scientifique et technique	3	4
5 - Conduite du changement et politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique	3	4

CONTRAT 2012-2016	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
UNIVERSITE DE NANTES	

S-14	PILOTAGE DU SYSTEME D'INFORMATION ET DES SERVICES NUMERIQUES AUX USAGERS (SUITE 1)	DGESIP Pôle
------	--	-------------

Thèmes	Cote de situation	Cible	Observations
Thème 1 : La gouvernance du système d'Information et la politique numérique	3	4	
Mise en œuvre d'une gouvernance du numérique formalisée et intégrée au pilotage de l'établissement	3	4	L'ensemble du secteur numérique est structuré : un conseiller SI, un comité de pilotage comprenant plusieurs commissions thématiques, un service TICE. Deux points de vigilance cependant : un service TICE intégré dans la DSI, un DSI à la fois conseiller SI du Président (point déjà souligné dans le rapport AERES).
Mise en place d'un schéma directeur du numérique couvrant l'ensemble des domaines	3	4	Un schéma directeur informatique partiel avec un suivi pas réellement effectif. Volonté d'aller vers un schéma directeur numérique.
Moyens financiers et humains au regard des moyens globaux	3	4	Moyens humains jugés globalement suffisants avec 25 à 30% de contractuels. Budget DSI : 1M€, TICE : 150 à 200k€ (faible compte tenu de la taille de l'établissement).
Définition et mise en œuvre d'une stratégie de mutualisation du numérique adaptée au contexte de l'établissement (voir aussi UNT au thème 4)	3	4	L'université participe activement à l'UNR Pays de la Loire (relais par le PRES en cours). Elle porte plusieurs projets dans ce cadre.
Evaluation des usages et satisfaction des usagers	1	2	Evaluations très partielles via Moodle essentiellement.
Thème 2 : La couverture fonctionnelle et l'usage des services numériques	3	4	
Services de diffusion d'information ciblée et outil de travail de groupe	3	4	Informations ciblées sur l'intranet (K-SUP), agenda partagé pour tous les personnels, espace de stockage pour tous les personnels et tous les étudiants. Passage de K-SUP à E-SUP en projet.
Services à l'étudiant	4	4	Notes, emploi du temps, ré-inscriptions en ligne, bibliothèque et documentation.
Services e-pédagogie	3	4	Plateforme Moodle, système de web-conférence AdobeConnect, accès aux ressources numériques internes et externes.
Services d'insertion professionnelle et de suivi des étudiants	2	4	Site de catalogage des stages, site de publication des CV en ligne DoYoubuzz. Développement d'un service de e-portfolio en cours. En projet : développement des liens avec les alumni.
Formation et accompagnement à l'usage de l'ENT et des services	4	5	Stratégie de formation des étudiants primo entrants de tous niveaux. Formations d'enseignants réalisées par le service TICE : formation aux outils, conception de FOAD, tutorat,
Thème 3 : le numérique au service de la formation des étudiants :	3	3	
Développement et certification des compétences numériques des étudiants, notamment par les C2I (niveau 1 et 2)	3	4	C2i niveau 1 : 23 UE accréditées (les filières sont partiellement couvertes à ce jour), 1100 à 1400 certifiés par an soit 30% des primo entrants ; C2i niveau 2 : C2I2 enseignement uniquement, pour les autres niveaux 2, tout reste à faire.
Usage de l'environnement numérique pédagogique par les étudiants	3	4	Mise à disposition des étudiants de la plateforme Moodle depuis septembre 2006. 3344 cours annoncés sur Moodle, progression de 23% entre 2010 et 2011.
Usage de l'environnement numérique pédagogique par les enseignants	3	4	"Activités" au sens de Moodle : devoirs, QCM et surtout 6000 forums ouverts.
Formation à distance	3	3	Des formations à distance pour des publics spécifiques, surtout au niveau M. Pas de volonté d'en développer davantage.
Évaluation des dispositifs de formation	1	2	Évaluations ponctuelles de certains cours via la plateforme pédagogique.

CONTRAT 2012-2016	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
UNIVERSITE DE NANTES	

S-14	PILOTAGE DU SYSTEME D'INFORMATION ET DES SERVICES NUMERIQUES AUX USAGERS (SUITE 2)	DGESIP Pôle
------	--	-------------

Thèmes	Cote de situation	Cible	Observations
Thème 4 : Politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation et à la diffusion de la culture scientifique et technique	3	4	
Politique de production de ressources pédagogiques numériques	3	4	Développement de l'autonomie des enseignants dans la production des ressources. Accompagnement et production par le service TICE de l'université.
Démarche d'indexation et de référencement des ressources numériques	2	3	Début de la politique d'indexation menée par le service TICE et le SCD dans le cadre d'un partenariat au niveau de l'UNR
Mise à disposition de ressources sur la plateforme pédagogique	3	4	Plateforme moodle disponible pour tous les étudiants, système de web-conférence disponible, accès aux ressources numérique interne et externe.
Politique de diffusion de ressources et de valorisation de la production de l'établissement, y compris à l'international	2	3	Participations aux colloques et à certaines UNT. Partenariat avec des universités étrangères (Niigata...)
Adhésion aux UNT, production et utilisation des ressources mutualisées pour les formations de l'établissement	3	4	L'UN est membre de l'UNF3S, l'UNJF, UVED. S'est retirée d'Unisciel et d'UNIT par manque d'utilisation des ressources. L'UOH n'est pas mentionnée.
Thème 5 : Conduite du changement et politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique	3	3	
Structure d'appui à la pédagogie universitaire avec le numérique	3	4	Service TICE global. Pole TICES pour la santé. Reste à mettre en place des correspondants formalisés dans chaque grand campus Mise en place d'un SUP en cours.
Politique incitative à la réalisation de projets	3	3	Appel d'offre interne sous forme de projets subventionnés en partie par la Région.
Formation et accompagnement des enseignants et personnels dans les activités pédagogiques	3	4	Formation aux usages pédagogiques réalisées de manière conjointe avec les autres universités ligériennes. Formations personnalisées et fréquentes sur les outils numériques pour l'enseignement. Accompagnements personnalisés par les ingénieurs pédagogiques et techniciens.
Définition d'un référentiel enseignant intégrant les activités pédagogiques numériques	1	2	Référentiel très partiel (utilisation de la plateforme pédagogique)
Communication et valorisation des dispositifs	3	4	Université Vivaldi, RDV TICE, informations sur l'intranet

CONTRAT 2012-2016	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
UNIVERSITE DE NANTES	

INDICATEURS SPECIFIQUES DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

S-15	PILOTAGE BUDGETAIRE ET FINANCIER	DGESIP PÔLE
------	----------------------------------	-------------

Action	Pilotage financier de l'établissement
Objectif	Optimiser la qualité du pilotage financier de l'établissement

Description des indicateurs

Unité de mesure	Objectif 1. 1 (Sincérité des prévisions budgétaires) : taux d'exécution des prévisions de fonctionnement et d'investissement, exprimé en pourcentage
Date de la mesure Date de disponibilité	A l'issue du contrat – 2016 Avril de l'année N pour les données de l'année N-1
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Mode de renseignement	Remplir les cases correspondant à la situation de l'établissement
Mesure du résultat - Cotation	0 = l'établissement ne dispose d'aucun outil de suivi. 1 = l'établissement a effectué l'action préconisée ou dispose d'au moins un outil centralisé opérationnel 2 = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels

I. S'inscrire dans une démarche de performance et de pilotage budgétaire

Types d'actions prévues	Situation actuelle	2016
1- Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats. L'indicateur mesure les taux d'exécution (CF/ Budget modifié).	Dépenses de fonctionnement : 93% Dépenses d'investissement : < 77%	Dépenses fonctionnement : > 95% Dépenses d'investissement : > 85%
2- Se doter d'outils permettant un suivi financier infra annuel , pour accompagner son effort de maîtrise des taux d'exécution, l'établissement devra se doter de tableaux de bord permettant le suivi infra annuel des principaux agrégats de gestion : résultat, CAF, variation du fonds de roulement	1	2
3- Elaborer les annexes relatives aux opérations pluriannuelles (et notamment le plan pluriannuel d'investissement) ;	1	2
4- Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale , la masse salariale devra faire l'objet d'un suivi particulier : tableaux prévisionnels et plan de suivi infra-annuel adaptés : l'écart entre le budget primitif approuvé et l'exécution finale devrait être comprise entre 0,5 et + 0,5 %	1	2

Commentaires de l'université : Dans l'attente d'évolutions nationales du logiciel SIFAC, l'Université a développé, en vue d'un suivi budgétaire adapté, ses propres tableaux de bords financiers ainsi que la construction des annexes au projet de budget.

II. Sécuriser les processus comptables et consolider la qualité comptable :

Types d'actions prévues	Situation actuelle	2016
1- Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan	(90%) 2	(100%) 2
2 -Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques)	(20%) 1	(>90%) 2

Commentaires de l'université :

1- Les actifs immobilisés et les stocks sont actuellement inscrits au bilan. Cependant la taille de l'établissement implique qu'il puisse subsister des biens qui donneront lieu aux fiabilisations nécessaires.

2- La mise en place du contrôle interne comptable a été fortement initiée. La cartographie des risques ainsi que le planning prévisionnel doivent être présentés au Conseil d'administration de début juillet 2012.

CONTRAT 2012-2016	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
UNIVERSITE DE NANTES	

INDICATEURS SPECIFIQUES DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

S-16	RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT Hors subventions pour charges de service public	DGESIP PÔLE
------	---	-------------

Action	P150, 6.2 : accroissement des ressources propres
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements (objectif 6 du programme 150)

Description des indicateurs

Unité de mesure	Millier d'euros (K€)
Date de la mesure	Année civile précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Ressources financières hors subvention pour charge de service public, à savoir : <ol style="list-style-type: none"> 1. les autres subventions : collectivités locales, Union européenne, autres subventions de fonctionnement 2. les ressources de fonctionnement : droits d'inscription, redevances sur prestations intellectuelle, contrats de recherche (y compris les financements de l'ANR relatifs ou non aux investissements d'avenir) 3. les recettes de la formation continue 4. la taxe d'apprentissage 5. les autres prestations (études et travaux) 6. les dons et legs assimilés 7. les autres recettes encaissables
Mode de renseignement	Données fournies par l'établissement

	2010	2011	Cible 2016
Subventions (1)	15,05	6,21	7
Ressources de fonctionnement (2)	8,92	13,53	14
<i>Dont ANR hors investissements d'avenir</i>	2,28	1,77	
<i>Dont investissements d'avenir (le cas échéant)</i>			
Recettes de la formation continue (3)	4,38	5,98	7
Taxe d'apprentissage (4)	2,70	3	3
Autres (5, 6, 7)	1,25	0,88	2
Total	32,3	29,60	33

Précisions : cette fiche est destinée à fixer des objectifs d'évolution des ressources en fonction des orientations retenues dans le contrat. La classification des ressources est conforme à l'instruction comptable et budgétaire M 9-3. Des cibles peuvent être fixées pour la totalité des catégories de ressources, ou pour une partie d'entre elles seulement, selon les priorités de l'établissement.

Commentaires de l'université :

Difficulté d'établir des prévisions liées aux subventions dans un contexte de tensions sur les financements des collectivités locales, dont les propres difficultés peuvent entraîner des recentrages sur leurs champs de dévolution.

Pour autant, l'université s'est donné l'objectif stratégique, dans le cadre des deux derniers débats d'orientation budgétaire de développer ses ressources propres dans une démarche volontaire.

En témoignent, la stratégie de levée de fonds et le développement de la fondation partenariale, la réorganisation de son offre de formation continue. Une priorité sera, dans ce cadre, donnée au développement des réseaux et des liens Université/ réseaux d'anciens étudiants (Alumni).

CONTRAT 2012-2016	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
UNIVERSITE DE NANTES	

ANNEXES RECHERCHE ET FORMATION